

Opération d'aménagement «Les Vaïtes» - Définition des modalités de la concertation préalable

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Par délibération du 27 septembre 2001, le Conseil Municipal a décidé la mise en révision générale des Plans d'Occupation des Sols sectoriels qui couvrent la Ville de Besançon et la mise en chantier du Plan Local d'Urbanisme chargé de leur succéder.

Les travaux de diagnostic effectués à partir de là ont mis notamment en évidence les besoins de construction de logements nouveaux sur le territoire de la Ville comme de l'agglomération, et la nécessité de mobiliser du foncier pour se mettre en capacité de répondre à la demande.

A la suite d'un dialogue régulier avec les conseils de quartiers, les grandes orientations qui serviront d'architecture au futur PLU ont été traduites dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et débattues au Conseil Municipal du 25 novembre 2004. Elles ont fait l'objet de publication de plaquettes d'information en janvier et juin 2005.

Parmi six axes principaux, le PADD expose les besoins identifiés en matière de logement, cible les secteurs de la ville susceptibles d'être mobilisés et affirme une priorité pour le développement du secteur des Vaïtes.

S'appuyant sur une première réflexion d'urbanisme conduite en 2003 et 2004, le PADD ébauche sur ce secteur jugé stratégique et prioritaire un parti d'aménagement possible, c'est-à-dire de grands principes de développement du site. Sur un espace d'une quarantaine d'hectares, le PADD décrit l'intention d'aménager un nouveau quartier, avec un habitat diversifié et une mixité sociale, organisé autour d'une voirie servant de colonne vertébrale et de support aux transports en commun. Cet aménagement constituera une articulation urbaine entre les Chaprais, Clairs-Soleils et Palente et intégrera très en amont une optique de développement durable. Il sera un véritable quartier, doté d'espaces publics significatifs (espaces verts, places...), d'équipements sportifs et culturels..., et composera avec l'identité des lieux.

Le secteur des Vaïtes est géré dans le POS depuis 1982 par une zone d'urbanisation ultérieure (1NA). L'avant-projet de PLU soumis à la concertation propose de l'inclure dans une zone à urbaniser (AU) dont le périmètre sera restreint et avec une vocation affirmée de développement d'un nouveau quartier répondant aux orientations exposées précédemment.

Afin de préciser les principes d'aménagement avancés et de s'engager dans une démarche de projet, il est nécessaire de conduire une nouvelle phase d'études pré-opérationnelles. Les études préciseront les données pratiques de réalisation d'un futur aménagement (projet urbain, programme, périmètre, contraintes techniques, intégration de l'existant, etc.) ainsi que les modalités de réalisation (planification, financement, procédure).

Une délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2005 autorise le lancement d'une consultation pour retenir un prestataire qui assurera la coordination de l'ensemble des études réalisées par les différents experts et qui guidera la collectivité au travers des différentes hypothèses de maîtrise d'ouvrage et de montage d'opération.

Afin d'accompagner cette démarche pré-opérationnelle centrée sur le secteur des Vaïtes, il est opportun d'engager maintenant une concertation préalable à cette opération d'aménagement conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme.

Cette concertation spécifique au secteur des Vaïtes s'engagera parallèlement et indépendamment de la concertation relative au PLU.

Cette concertation sera organisée selon les modalités suivantes :

- un registre et un dossier seront tenus à la disposition du public en mairie,

- des réunions publiques seront organisées au fil de l'avancement des études pré-opérationnelles. Une première réunion de lancement exposera la démarche d'étude et le calendrier prévisionnel à l'issue de la sélection du prestataire des études,

- l'information du public se fera également par la publication d'articles dans le journal municipal ainsi que par l'intermédiaire de la Direction de la Vie Associative et Citoyenneté chargée de la coordination des Conseils de Quartiers.

A l'échelle du quartier, un périmètre de concertation sera établi, conformément au plan ci-après, afin de mener un débat constructif avec l'ensemble de la population immédiatement concernée par le futur aménagement (résidents, propriétaires foncier, riverains, entreprises...).

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver les principes des modalités de la concertation préalable décrits ci-dessus,
- engager la concertation préalable relative à l'opération d'aménagement des Vaïtes.



Opération d'aménagement des Vaites
Périmètre de concertation

USP

Direction Urbanisme et Habitat
2 Rue Mégevand - Entrée A
Tel : 03.81.61.51.21
Fax : 03.81.61.59.75

Echelle
1 / 10000
12 / 09 / 2005

USP

Ville de
Besançon

«M. Michel LOYAT : Opération d'aménagement «Les Vaïtes», définition des modalités de la concertation préalable, j'imagine que certains ont découvert ce titre avec un peu de surprise, peut-être même d'ironie ou d'irritation. J'espère que la lecture de la délibération et le débat qui va avoir lieu ce soir permettra de dissiper cette surprise, de lever certains malentendus, permettra aussi de comprendre comment deux démarches se complètent, la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme dont nous avons déjà assez largement parlé ici mais qui, il est vrai, est un peu complexe, et la procédure d'aménagement des Vaïtes. La délibération d'aujourd'hui vous l'avez bien compris, porte sur cette deuxième démarche. Mais je crois qu'il est nécessaire de revenir assez brièvement sur les grandes étapes de la révision du Plan d'Occupation des Sols, c'est-à-dire de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et cela permettra de voir comment ça s'emboîte avec cette procédure d'aménagement des Vaïtes.

La révision du Plan d'Occupation des Sols a été décidée, je le rappelle parce que c'est déjà un peu loin, au Conseil Municipal du 27 septembre 2001. Cela a été finalement une des premières décisions prises dans la mandature, c'était une priorité, un engagement de campagne. C'est un chantier important qui n'est pas mené dans la précipitation mais qui suppose beaucoup de travail d'études, de concertation, de croisement de points de vue, etc. L'étape suivante au Conseil Municipal a été la présentation du projet d'aménagement de développement durable, c'est-à-dire finalement des orientations générales d'un projet urbain qui donne du sens au document d'urbanisme qu'est le PLU avec ses zonages, avec ses règlements. C'était le 25 novembre 2004, vous vous en souvenez, il y a eu un débat assez nourri ici. Rassurez-vous, je ne referai pas la présentation du PADD, les six orientations, etc., je ne rappellerai pas comment on est arrivé à ce PADD. Je rappellerai seulement que nous avons tenu dans la présentation de ce projet urbain, à accompagner les orientations générales d'options précises, d'options fortes dont les Vaïtes font partie.

Nous avons également diffusé après le Conseil Municipal dans BVV, donc à l'ensemble des Bisontins, une plaquette présentant le PADD et ses grandes orientations. Cette première plaquette, la voici, vous vous en souvenez je pense. Je l'ouvre à la page des logements pour tous puisque c'était une des grandes orientations, diversité de l'habitat, besoins de produire effectivement des logements, d'améliorer les quartiers et puis je vois en sous-titre : habitat, mixité sociale, renouvellement urbain, maîtrise de l'urbanisation et en grand titre : mener un renouvellement urbain important c'est-à-dire que l'on privilégie la reconstruction de la ville sur elle-même, on privilégie la production d'habitats par exemple sur des emprises militaires qui vont se libérer ou sur des quasi friches industrielles, etc., on privilégie ce renouvellement urbain mais cela ne suffirait pas non seulement pour l'année prochaine mais pour les 15-20 années qui viennent parce que c'est bien l'horizon d'un PLU et on ajoute une extension maîtrisée de l'urbanisation.

Nous tenons à un équilibre entre des secteurs qui sont en secteur agricole ou zone verte. Je ne parle même pas des forêts où l'idée d'urbanisation ne se pose naturellement pas ni pour Chailluz ni pour bien d'autres forêts. Mais je pense par exemple au secteur des Torcols que nous confirmons comme secteur agricole, je pense au secteur des Vallières que nous confirmons comme secteur naturel ou agricole, équilibre donc entre ces secteurs-là et puis des secteurs à urbaniser et là pour lesquels nous prenons des décisions d'urbanisation. On ne pourra pas nous reprocher d'être dans l'elliptique concernant les Vaïtes car il y a un encart. Le titre : Zoom, généralement quand on dit zoom c'est qu'on veut attirer l'attention, les Vaïtes, un secteur prioritaire. Je ne veux pas être trop long mais je vais lire intégralement ces quelques lignes : «L'urbanisation du secteur des Vaïtes traduira plusieurs options fortes du PADD ; elle permet de mieux lier l'entrée Est de Besançon au centre-ville et de construire un nouveau quartier avec un habitat diversifié autour d'une voirie servant de colonne vertébrale et de support aux transports en commun. Ce sera un vrai quartier avec une grande place publique, des équipements sportifs et culturels, un parc. Il constituera une articulation entre les Chaprais, Clairs-Soleils et Palente et s'intégrera dès sa conception dans une optique de développement durable. Ses aménagements respecteront l'originalité des lieux grâce à la présence de trames vertes et de jardins familiaux». Cela n'est pas un projet finalisé mais nous avons déjà une option, nous indiquons un certain nombre de choses, habitat diversifié. Dans le rapport présenté au Conseil Municipal c'est même un peu plus détaillé. Là c'est la plaquette de communication grand public, je le rappelle, qui s'adresse à l'ensemble des Bisontins.

Quand on dit «c'est un vrai quartier avec une grande place publique, des équipements sportifs et culturels, un parc», ne nous demandez pas où est exactement la place, de combien de mètres carrés,

quels sont les équipements sportifs, etc. Ce que nous indiquons par là c'est que le projet n'est pas de faire un lotissement où il y aurait quelques centaines de logements pavillonnaires avec 10-15 ares pour chaque pavillon, ce n'est pas non plus de produire du logement, tel nombre de logements, l'objectif est tout autre, c'est de faire un quartier. Un quartier ce sont des logements, on l'a dit, diversifiés, c'est une qualité de vie sociale avec des équipements, des espaces verts, une organisation qui permet de lier tous les aspects correspondant à un quartier, à la fois les voiries, les espaces verts, la vie sociale, etc. C'est cela que nous indiquons, c'est cela qu'il nous reste à réaliser et naturellement le plus dur reste à faire. Donc cela c'était je le rappelle le 25 novembre 2004 en Conseil Municipal et en janvier 2005 distribution de la plaquette à l'ensemble des Bisontins et même au-delà puisque dans différents lieux de diffusion on pouvait se la procurer. Il y a eu un débat au Conseil Municipal sur le PADD, à l'époque je n'avais pas entendu de critiques. J'ai relu le bulletin officiel, je n'ai pas lu de critique, je n'ai pas vu d'ailleurs de réactions notamment des membres de l'opposition, ce qui ressemble à un acquiescement et c'est cohérent. C'est cohérent effectivement cette absence de critique avec l'adoption à l'unanimité le 7 juillet 2005 au Conseil Municipal de la délibération qui autorise le lancement des études pré-opérationnelles pour passer justement à l'aménagement des Vaîtes.

Comme nous l'avions annoncé dans la délibération de 2001, nous avons organisé ensuite une grande exposition place Pasteur, exposition grand public, nous l'avions annoncée, nous l'avons faite. On ne l'a pas fait, comme j'ai pu l'entendre parfois, quelques jours comme ça au mois de juillet, nous l'avons fait précisément du 10 juin au 13 juillet, c'est-à-dire une période où de nombreuses personnes peuvent venir et de nombreuses personnes sont venues effectivement dans ce lieu central, très facile d'accès. Il y a eu effectivement un succès d'affluence à cette exposition, ce n'était pas un projet présenté pour être applaudi, c'était surtout pour présenter l'avant-projet Plan Local d'Urbanisme.

Donc là on passe à une autre étape, on présente les zonages, les grands principes de règlement et puis nous avons complété cette exposition avec un bus itinérant. Nous nous sommes arrêtés je crois, je n'ai pas fait le compte, dans une quinzaine d'endroits, donc le principe était de s'arrêter une demi journée à peu près particulièrement dans les quartiers situés hors du centre-ville, aux Tilleroyes, à Palente, etc. Cela a permis de multiplier là encore les échanges, de recueillir des avis, des critiques, d'essayer d'expliquer.

Concernant les Vaîtes, qu'y a-t-il dans cet avant-projet PLU ? Je dirais qu'il y a d'abord la confirmation de ce qui existe depuis des décennies. Le secteur des Vaîtes, le secteur dont on parle est une zone 1NA, ce qui veut dire à urbaniser ultérieurement et qu'est-ce qui est indiqué dans l'avant-projet PLU ? Zone AU ce qui veut dire à urbaniser. Alors pourquoi cette différence ? C'est qu'entre temps il y a eu la loi solidarité renouvellement urbain en 2000 avec quelques changements à la fois de sigles et à la fois de contenus mais l'essentiel est inchangé, à savoir une urbanisation ultérieure pour un aménagement d'ensemble, pour un aménagement cohérent. Ceci dit, il y a quand même eu quelques changements, en tout cas c'est ce que nous proposons puisqu'à ce jour le projet PLU n'a pas été arrêté par le Conseil Municipal.

Premier changement que nous proposons, c'est de diminuer le périmètre de ce qu'était la zone 1NA car il y a le long de l'avenue de la Vaîte, une bande de terrain déjà largement urbanisée, il y a surtout des maisons et là nous proposons de passer de zone 1NA à zone UB ce qui veut dire zone constructible en dehors de cet aménagement d'ensemble. Cette proposition peut naturellement faire l'objet de débat ou de critique. Peut-être certains trouvent-ils qu'il faudrait garder en zone AU ou bien que la zone UB qui permet une certaine densité est trop forte, qu'il faudrait figer en zone pavillonnaire, nous pensons, nous, qu'il y a une logique à le mettre en zone UB. Tout cela naturellement peut être discuté.

Confirmation également pour l'emplacement réservé pour la voirie structurante, je crois que le terme qui est généralement retenu, c'est la liaison Est. L'emplacement doit exister depuis les années 1959 ou peut-être même un peu avant, cela a été ensuite repris dans le Plan d'Occupation des Sols de 1982 et ce qui est proposé là, ce sont de très légères modifications du tracé, sachant que les études elles-mêmes permettront naturellement de préciser ce qu'est un emplacement réservé finalement. Un emplacement réservé, et c'est la raison pour laquelle cela ressort de l'urbanisme permet de prévoir l'avenir. On pourrait ne pas faire d'emplacement réservé mais les mauvaises surprises arriveraient ensuite. L'emplacement réservé, c'est indiquer que là il y a un projet qui n'est pas forcément programmé

dans le temps mais qui existe soit de voiries, soit par exemple pour une école ou pour d'autres équipements publics.

Voilà pour l'essentiel, je dis bien l'essentiel de l'avant-projet PLU. Qu'est-ce qui a changé par rapport à ce qui était avant ? C'est que dans le POS de 1982 on indiquait zone à urbaniser et puis depuis des années on disait zone à urbaniser tant et si bien qu'un certain nombre de personnes se demandaient si on pouvait croire véritablement à une urbanisation. Des personnes attendent une levée de la contrainte que peut représenter cette zone 1NA et ne savent quand se fera l'urbanisation. Là nous indiquons que c'est un choix prioritaire, c'est-à-dire qu'effectivement nous allons passer ensuite à l'urbanisation. Ce ne sera pas en 2006 parce qu'il y a des études à mener, cela ne se fait pas rapidement mais effectivement une fois le PLU adopté, une fois les études abouties, nous passerons progressivement, en tout cas c'est ce qui est proposé, à ce projet d'urbanisation.

Nous avons complété cette exposition par une deuxième plaquette diffusée dans BVV du mois de juin précédant de quelques jours cette exposition. Le but était d'éclairer ce qui était dans l'exposition et également faire venir les personnes à cette exposition. Et là nous avons proposé, entre autres images de synthèse sur plusieurs projets, une image de synthèse sur les Vaïtes. Nous voulions donner ainsi une idée de la composition possible du quartier. Nous voulions montrer que ce que nous souhaitons faire, c'est un quartier de qualité. Très franchement, vu les réactions, je ne suis pas sûr que nous ayons atteint notre objectif. Cette image de synthèse c'est vrai a suscité, et fortement, des inquiétudes, des peurs. Certains l'ont interprétée premièrement comme un quartier avec des immeubles de partout alors que si on compare notamment avec les immeubles qui sont entre la rue de Belfort et l'avenue des Vaïtes, on voit bien que c'est beaucoup plus bas mais c'est le problème des interprétations de ces images de synthèse. Certains ou peut-être d'autres ont considéré que nous faisons table rase, toutes les maisons rasées, expropriations, etc. et là je conçois naturellement qu'il y ait eu des inquiétudes et donc que cela demande des explications. Le Maire l'a indiqué et je partage son avis, c'est une erreur de communication. Une fois que l'on a reconnu cela, pour autant on ne peut pas laisser dire n'importe quoi et pour ma part je ne laisserai pas dire qu'entre cette plaquette diffusée dans le BVV du mois de juin et la réunion publique du 28 septembre à l'IES Fontaine Argent il n'y a pas eu d'explication. J'ai expliqué tout à l'heure quelle était l'importance de l'exposition. L'exposition ce ne sont pas quelques panneaux, c'est une exposition avec en permanence des personnes pour recueillir des avis, donner des explications. Vous vous doutez bien que pendant tout le mois de juin et début juillet j'ai reçu de nombreuses personnes. J'ai eu une réunion sur le site avec les maraîchers, les horticulteurs. Plus tard, lorsque l'association a été créée, avant la réunion publique naturellement, j'ai eu un long entretien, dans un climat constructif je tiens à le souligner, avec l'Association des Vaïtes. Cela ne veut pas dire que ces explications ont été suffisantes. Et particulièrement lorsqu'il y a des perspectives de changement important, parce qu'il est évident que lorsque l'on passe d'un quartier qui est figé, parce que c'est ça la réalité, ce quartier ce n'est pas une zone verte ou une zone agricole que l'on propose de déclasser, c'est une zone à urbaniser qui de ce fait est figée effectivement depuis de longues années et un certain nombre de personnes se plaignent d'ailleurs de cela, à une urbanisation dans les faits, je conçois tout à fait les inquiétudes, les incertitudes et le climat qui peut exister.

Ce qui est important dans la concertation à venir, c'est naturellement qu'elle soit constructive et qu'elle se fasse dans le respect de ce qui est dit et de ce qui est écrit par les uns et par les autres. A la réunion du 28 septembre qui a été largement médiatisée, j'ai dit de manière nette que je me réjouissais de l'existence de l'Association des Vaïtes parce que je crois que, lorsqu'il y a une concertation il est préférable, outre les échanges que l'on a de personne à personne, qu'il y ait également des interlocuteurs de type associatif. J'ai ajouté bien entendu que je me réjouissais du dialogue avec cette association dès lors qu'il était constructif. Comme les responsables de l'association m'avaient indiqué que telle était leur optique, effectivement le dialogue peut être intéressant et peut faire progresser les choses et c'est de cette manière que la concertation va être développée. Je ne cache pas que je lis un certain nombre d'informations qui sont fausses. Je pense pour une part que cela relève et sans doute pour la plus grosse part, d'interprétations erronées et puis également de craintes. Et quand on est dans une situation de crainte et d'incertitude on peut effectivement être moins réceptif aux explications données. Je pense également qu'il peut y avoir une désinformation organisée. Chacun sait que pour mobiliser, il peut être intéressant de caricaturer voire de donner des informations fausses. Je suis pour ma part très serein parce que je pense que tôt ou tard les excès et les informations fausses se retournent contre ceux qui en sont les auteurs et je pense que la plupart des gens sont de bonne foi, donc il faut expliquer, réexpliquer.

Puis les faits quand même parviennent à s'imposer. On ne peut pas toujours dire une chose si on peut montrer que cette chose-là est fausse. Par exemple lorsqu'il est dit que la Mairie envoie des lettres d'expropriation, je demande qu'on me montre ces lettres d'expropriation car il n'y a pas eu bien entendu de lettres d'expropriation envoyées et je pourrais prendre d'autres exemples. Mais vous comprenez qu'il est quand même assez grave de dire dans un même temps que des personnes sont inquiètes et perturbées, ce qui est vrai, et de participer à cette inquiétude. Heureusement je pense que c'est le fait simplement de quelques personnes. Voilà pour la démarche du Plan Local d'Urbanisme.

Quelques mots maintenant sur la démarche, la procédure d'aménagement que nous lançons ou plus exactement que nous avons lancée le 7 juillet. Le 7 juillet, au Conseil Municipal, vous avez adopté chers collègues une délibération autorisant le lancement d'études pré-opérationnelles. Cela montre bien qu'il n'y a pas de projet ficelé, que nous avons une option, je l'ai indiqué. Il y a un projet maintenant à établir, ce sont les études qui vont nous aider à le faire, ensuite il y aura des choix naturellement et c'est aux élus de prendre ces choix avec la concertation qui est absolument nécessaire. Ces études vont prendre du temps, à peu près un an et demi, deux ans, ce qui veut dire d'ailleurs que physiquement rien ne se fera avant deux ans, il faudra peut-être même un peu plus. Je crois qu'il est important de mener ce processus d'études sans précipitation mais assez rapidement parce que ce sont ces études aussi qui vont permettre de répondre à un certain nombre de questions concernant les modalités d'acquisition des terrains, les modalités d'aménagement. Y aura-t-il une ZAC, une Zone d'Aménagement Concertée ? Je ne sais pas, les études vont nous permettre d'avancer. Il y a, vous l'avez compris, de nombreuses interrogations concernant le devenir des maisons. La réponse que l'on peut dire, c'est que naturellement dans le cadre d'un projet global de qualité, nous essaierons de maintenir le maximum de maisons, l'objectif n'étant pas de raser les maisons comme j'ai pu l'entendre. A l'exception des maisons qui placées sur l'emplacement réservé et pour lesquelles il serait absolument irresponsable de dire : cette maison-là n'est pas menacée, pour les autres je crois qu'il faut avancer dans le processus d'études. Le cahier des charges est en cours d'élaboration, le bureau n'est pas retenu, c'est simplement autorisé et la délibération d'aujourd'hui est la suite logique. Ce qui est défini maintenant, ce sont les modalités de concertation et je ne vais pas m'y arrêter car elles sont somme toute très classiques, des réunions publiques, une information et naturellement nous en ferons davantage que ce qui est écrit dans cette délibération, de la même manière que pour le Plan Local d'Urbanisme nous avons fait tout ce qui était indiqué dans la délibération : grande exposition, concertation, et même plus puisque nous n'avions pas indiqué par exemple que nous diffuserions deux plaquettes à l'ensemble des Bisontins, je crois que cela fait partie de la concertation.

Enfin je voudrais terminer en disant que la concertation Plan Local d'Urbanisme est proche de la fin mais elle n'est pas terminée. Tant que nous n'avons pas présenté au Conseil Municipal le projet de PLU, nous sommes dans la phase de concertation, viendra ensuite la phase d'enquête publique. Donc deux démarches qui je crois s'emboîtent assez bien et la délibération d'aujourd'hui je l'espère permettra peut-être de lever des malentendus, certains étant davantage dans la deuxième démarche, et ça se comprend, que dans celle qui nous a occupés jusqu'à présent qui était celle du Plan Local d'Urbanisme.

M. LE MAIRE : Je te remercie Michel, tu as raison d'insister sur la volonté de dialogue, de celles et ceux qui veulent dialoguer c'est-à-dire ceux qui voudront construire avec nous un certain nombre de choses et prendre en compte l'intérêt général. Par contre, c'est vrai que dialoguer avec celles et ceux qui en permanence dénatureraient les propos du Maire, dénatureraient les propos de l'Adjoint, les déformeraient, transmettraient des informations tronquées ou omettraient celles qui les gênent, avec ceux-là nous n'avons pas effectivement de raison de dialoguer. Par contre, j'ai rencontré un certain nombre de personnes de l'association, Michel tu l'as dit, nous comprenons les inquiétudes de celles et ceux qui sont là-bas, même si effectivement depuis 40 ans on sait qu'un jour il se passera quelque chose là. Je comprends leurs inquiétudes quand on dit que les choses vont se faire. Elles vont se faire quand ? Peut-être dans 5, 10 ans. Tout ne sera pas construit dans les quelques années à venir bien entendu. Donc volonté de dialogue, volonté de transparence, je crois que nous avons été par rapport à cela, je peux le dire, exemplaires. Nous sommes peut-être même allés trop loin dans la transparence parce qu'à partir du moment où on utilise les techniques de trois dimensions, on peut donner un certain nombre d'images qui, même si elles correspondent à quelque chose ne reflètent pas forcément la réalité. Vous l'avez toutes et tous fort bien compris puisqu'on a encore un an, un an et demi pour étudier ce projet. Donc je suis comme Michel LOYAT très serein et je trouve que ce dialogue tombe particulièrement à point aujourd'hui.

Je m'excuse mon Cher Jean, ce n'était pas dans le Monde mais dans les Échos du 26 octobre 2005 est paru un texte : «la gravité de la crise actuelle du logement appelle une décision forte et urgente de la part du Gouvernement». C'est par cette phrase ambitieuse que commence l'exposé du projet portant engagement national pour le logement, c'est ce que tu disais tout à l'heure, car je crois effectivement qu'il y a une nécessité nationale et j'y reviendrai ultérieurement, de construire des logements dans ce pays. Je pense que si celles et ceux qui sont mal logés ou qui n'arrivent pas à payer leurs loyers, qui ne trouvent pas de logement actuellement que ce soit les jeunes, les classes moyennes qui sont obligés de partir à l'extérieur ou les personnes isolées, les personnes âgées, si toutes ces personnes se réunissaient pour pétitionner, je pense que cela ferait beaucoup de monde. Donc j'appelle ce soir à un débat digne d'un Conseil Municipal. On travaille sur le fond, on pose les vrais problèmes du logement. Ce problème du logement est un problème que l'on rencontre dans toutes les villes de France et pas spécialement à Besançon. Si le Président de la République, si le Premier Ministre, si Jean-Louis BORLOO viennent d'appeler ces problèmes de logements comme étant une cause d'intérêt national, c'est bien parce qu'il y a effectivement un problème et là-dessus j'appelle à une réflexion très transversale, dépolitisée pour répondre à ce qui est un véritable défi pour l'avenir. Il faut que nous puissions, dans le respect des intérêts de chacun, mettre en place une politique de logement afin que tout simplement nos enfants, nos petits-enfants puissent effectivement continuer à vivre sur cette ville.

Je n'irai pas plus loin car j'ai dit que je ne polémiquerai pas. Mais quand je lis par exemple des pétitions anonymes qui disent «si bétonner le vallon des Vaîtes vous indispose», alors que nous passons notre temps à dire que nous ne voulons pas bétonner le vallon des Vaîtes, que nous voulons en faire tout autre chose, en faire un quartier exemplaire, moins bétonné que ce qu'il y a dans l'avenue des Vaîtes actuellement, «que les jardins ouvriers seront supprimés» alors que le document qu'a évoqué mon ami LOYAT dit qu'il faut les maintenir voire les développer, «qu'il faut expulser les habitants» alors qu'il ne s'agit pas d'expulser les habitants, il s'agit au contraire de prendre en compte les demandes de chacun, de les recevoir individuellement et je vais mettre en place un correspondant au Service Urbanisme pour traiter les problèmes un par un de ces personnes qui sont inquiètes et parmi lesquelles il y a des personnes âgées ; est-ce que vous me voyez moi aller expulser par la force des personnes âgées ? On emploie également le terme expropriation, jamais on a employé ce terme-là puisque dans 95 % des opérations que nous menons nous avons traité à l'amiable avec les propriétaires, donc il ne s'agit pas d'expulser. Quand je lis dans la presse et j'arrêterai là-dessus pour passer au fond, de la bouche d'un responsable de l'association, du moins qui se présente comme tel que «la seule leçon du passé que la Mairie ait retenue est qu'au lieu d'empiler des cages à lapins verticalement comme ce fut le cas à Planoise, il faut les mettre horizontalement dans des bâtiments de 4 niveaux», je dis tout simplement et très calmement, en tant que Maire de Besançon, soucieux de la prestation de cette ville, que je n'accepte pas que l'on dise que celles et ceux qui habitent dans des HLM, qui ne sont pas des cas sociaux, qui habitent dans de l'habitat public, habitent dans des cages à lapins. Alors je le dis moi-même, j'ai habité dans «des cages à lapins» et un certain nombre d'entre vous si je vous faisais lever la main ici, ont habité dans «des cages à lapins». Certains habitent encore dans «des cages à lapins», ça je n'accepterai pas que le débat tourne là autour. Je n'en reparlerai plus mais je tenais à le dire. Nous n'allons pas tout bétonner et je demande que ceux et celles qui diffusent de telles pétitions où l'on parle de supprimer les jardins familiaux, bétonner, expulser les gens..., tout le monde signerait de telles pétitions, même moi mais ce n'est pas la réalité.

Je demande donc qu'on prenne de la hauteur sur ce débat, que l'on regarde effectivement quels sont les problèmes pour les personnes qui sont là-bas. Par exemple je prends les maraîchers : certains sont en fin d'exploitation et ne veulent peut-être pas continuer, nous verrons avec eux comment on peut traiter ce problème humainement, dignement et pour qu'ils ne soient pas lésés ; d'autres sans doute veulent poursuivre leur exploitation mais avons-nous dit un jour qu'il n'y aurait pas la place sur ce secteur pour laisser peut-être, je n'en sais rien et je ne dis pas que ça se fera, une exploitation. On veut développer les jardins agricoles, on veut faire des espaces verts, on veut mettre des équipements publics, on veut mettre une voie de transports en commun, on veut faire un mail vert, c'est cela que nous avons envie de faire ensemble, un vrai quartier. C'est pour cela que je dis à celles et ceux qui voudraient jouer avec cela, je ne dis pas qu'il y en a dans la salle ce soir, que nous n'accepterons pas que l'on déforme l'information. Quand on cite à l'envi 5 000 logements vacants alors que j'ai dit moi-même à des membres de l'Association au cours d'une réunion où j'ai rencontré des gens responsables, que ce ne sont que quelques centaines de logements vacants au maximum. Il faut qu'on arrête de dire qu'il y a 5 000 logements vacants car ce n'est pas de l'information, c'est de la désinformation et ça on ne peut pas

l'accepter. Je crois que désormais beaucoup dans cette ville ont compris ce qu'il en était. J'espère que dans ce Conseil Municipal nous serons unanimes par rapport à cela comme nous l'avons toujours été depuis 2001 lorsqu'il s'agit de parler de logements et qu'on ne cédera pas à la tentation démagogique car faute de quoi je serais amené à ressortir un certain nombre de documents de campagne qui permettraient de démontrer à l'évidence que ce que nous faisons c'est ce que certains demandaient dans leur programme de campagne.

Je passe la parole à Jean ROSSELOT en appelant de la part de tous, majorité et opposition, de la hauteur, qu'on parle des problèmes de fond, du problème de logement, comment on doit loger dignement les gens à Besançon, comment on doit faire en sorte que ceux et celles qui sont concernés par ce projet ne soient pas spoliés et qu'on évite de parler des problèmes de forme car même si nous avons fait des erreurs de communication, c'est possible car on peut se tromper, ce projet a été étudié par nos services qui ont une certaine habitude mais il n'est pas décidé, il n'est pas terminé puisqu'effectivement nous avons un an et demi encore d'études devant nous, un an et demi de concertation. Et puis rassurez-vous, vous connaissez le besoin que j'ai d'aller à la rencontre des gens -je n'étais pas ce jour-là à Besançon et c'est facilement vérifiable- alors j'irai bien entendu les rencontrer pour discuter avec eux parce que je pense que la quasi totalité qui sont des personnes de bonne foi sauront entendre notre discours et nous pourrons trouver effectivement avec eux des solutions qui iront à la fois dans le sens de l'intérêt général et dans le sens de leur demande.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le grand débat de ce soir il y a deux aspects, un aspect en effet comme vous l'avez dit qui est le plus important de fond et d'approche sur le devenir mais aussi, je suis désolé et je vais prendre un peu de temps, un aspect de forme, de positionnement de la majorité. Je suis soucieux de la bonne image du caractère, du sérieux, de la bonne réputation de l'opposition et de ce point de vue je voudrais commencer par évacuer cette incongruité qui conduit Michel LOYAT qu'on aime bien à dire qu'il n'a pas entendu de réaction suite aux réunions qui se sont faites en amont par exemple...

M. LE MAIRE : Des élus !

M. Jean ROSSELOT : Mais il y en a eu d'autres qui ont été évoquées notamment par vous Monsieur le Maire. Je parlais de Michel LOYAT qui vient d'évoquer par exemple le Conseil Municipal de novembre 2004 et vous que faites-vous dans votre interview de samedi dernier ? Vous dites : il y a eu deux Conseils Municipaux, un en juillet effectivement je suis d'accord avec vous et puis un autre en novembre 2004 où, dans les deux cas, le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité y compris l'opposition.

M. LE MAIRE : Il y a eu un débat.

M. Jean ROSSELOT : Enfin écoutez, c'est quand même extraordinaire cette façon de travestir la réalité et les faits. J'ai relu le bulletin officiel qu'évoquait tout à l'heure Michel LOYAT et à la fin de mon intervention qui concluait le débat côté opposition, je disais « puisque ça manque de force et de précision, on va s'abstenir », c'est le Conseil Municipal de novembre 2004 où vous avez dit samedi dernier qu'on a tous voté à l'unanimité, y compris l'opposition. Mais comment pouvez-vous à ce point travestir la réalité ?

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, je ne dis pas que vous êtes malhonnête mais arrêtez de dire que je le suis.

M. Jean ROSSELOT : Je ne dis pas cela parce que je pense que vous ne l'avez pas fait exprès et que vous n'avez pas été bien renseigné mais vous avez été cinglant avec moi en novembre 2004 quand je vous ai dit qu'on allait s'abstenir parce qu'on n'était pas d'accord justement avec l'exposé qui déterminait déjà l'affaire des Vaïtes. Vous m'avez dit...

M. LE MAIRE : Moi aussi j'ai relu, pas un mot sur les Vaïtes.

M. Jean ROSSELOT : Je voudrais bien finir et ne pas être interrompu.

M. LE MAIRE : Allez-y, excusez-moi !

M. Jean ROSSELOT : J'ai dit qu'on s'abstiendrait, alors s'abstenir ça ne veut pas, Monsieur le Maire, dire qu'on vote à l'unanimité avec vous, c'est clair ça. Et vous m'avez répondu «c'est malin» ou quelque chose comme cela «parce que le rapport n'appelle pas de vote». Alors comment pouvez-vous dire il y a un an que le rapport n'appelle pas de vote et écrire samedi dernier qu'il y a eu un vote à l'unanimité y compris de l'opposition ? C'est invraisemblable, c'est du travestissement de la vérité, de la réalité, comment voulez-vous qu'on vous fasse crédit après cela ? Quand vous parlez de l'opposition, ayez au moins le respect de ce qu'elle a été en réalité.

M. LE MAIRE : Venez-en au fond et je vous répondrai après là-dessus.

M. Jean ROSSELOT : Je veux bien. Sur le fond, d'abord sur l'approche, vous l'avez dit vous-même et ce n'est pas une contre-vérité, vous n'avez pas été bon, vous l'avez dit samedi et c'est vrai. Pas bon sur quoi ? Sur la concertation parce qu'en dépit de tous les documents, il ne faut pas croire que les gens n'ont que ça à faire non plus, on n'a pas non plus tout le temps. On baigne là-dedans, je veux dire vous en particulier qui êtes l'exécutif, qui animez avec les services, la politique, les projets. Là ça tombe sous forme de plaquette et je dirais presque à mon ami Michel et collègue qu'il faut être comme nous souvent dans l'enseignement parce que c'est notre travail de prendre des tas...

M. LE MAIRE : L'ouvrier planoisien ne sait pas lire, c'est bien connu !

M. Jean ROSSELOT : Ce n'est pas ce que je veux dire ; les plaquettes, tout le monde les lit mais je veux dire par là que tous les gens n'ont pas... Je vais dire simplement ceci : c'est que le vrai croisement autrement dit la vraie concertation, le vrai croisement des projections techniques, Michel LOYAT a fait un exposé professoral mais qui avait quand même sa valeur, le vrai croisement de vos projections techniques et de l'appréciation des habitants a eu lieu effectivement le 28 septembre et ça a été éloquent et s'il y a un endroit, un moment, un lieu où on a senti ce que démocratie de proximité voulait dire, ça a bien été là. Et j'ai été comme beaucoup impressionné par la pertinence des arguments qui ont été avancés, de toute nature, en particulier les arguments de type humain faisant ressortir l'âme, l'histoire et des arguments qui tenaient la route, pas des arguments démagogiques et ça a été un grand moment de croisement entre ce que j'appellerais puisqu'il en a un petit peu l'allure, là aussi ce n'est pas méchant, de la technostucture, de l'humain et de l'émotionnel. Qu'est-ce qu'il en est ressorti, et c'est cela dont il faut que vous teniez compte ? Il en est ressorti que personne ne s'oppose à un aménagement, personne Monsieur le Maire, vous entendez bien, personne. Personne n'est démagogique, personne n'est irrationnel, personne ne veut aller contre les intérêts de la collectivité et de ses habitants, personne ne s'oppose à un aménagement du quartier. Il y a simplement quelques aspirations humaines, vous qui vous appropriez souvent le facteur humain, il y a quelques paramètres, il y a quelques éléments humains qui font l'aspiration d'ensemble des gens du quartier que je voudrais résumer en trois ou quatre points. Ce sera très rapide. Ce qu'on veut, enfin ce qu'ils veulent et ce en quoi ils ont raison je pense, et ce n'est pas du tout pour mêler comme vous le faites précipitamment des aspects politiques à des aspects d'urbanisme, ça n'a rien à voir, c'est qu'il faut humaniser la procédure. Je pense qu'il faut évacuer pour les habitants du quartier, cette impression qu'on y va chez eux un peu à la hache. Là vous venez de donner des assurances, si tout ce qui s'est passé jusqu'à maintenant en portait les effets auxquels vous venez de souscrire, ce serait déjà bien. Vous avez dit que vous alliez discuter avec les maraîchers, avec les personnes...

M. LE MAIRE : On l'a déjà fait.

M. Jean ROSSELOT : Il faut respecter et il y a eu des mots très forts d'hommes et de femmes sur ce sujet-là, qui l'ont dit cent fois mieux que je peux le dire maintenant, je le résume : respectez l'âme et l'histoire du quartier. Respectez aussi le caractère, il n'y en a pas beaucoup dans la ville, il y a beaucoup de friches sur lesquelles vous pouvez faire des logements, ce serait même recommandé parce que ça évacuerait les nuisances mais il n'y a pas beaucoup d'endroits qui aient ce caractère de site, de patrimoine naturel de la Ville. Beaucoup d'intervenants à cette réunion ont dit que lorsque l'on arrive sur la route qui monte ou quand on descend, on respire, on est tout près de Saint-Pierre et il y a ce beau coteau qu'il ne faudrait pas abîmer. Donc enlever cette impression qu'on y va à la hache, humaniser la procédure, respecter l'âme et l'histoire du quartier, respecter son caractère de patrimoine naturel et là je vous refais encore une proposition que j'ai déjà faite mais dont vous ne tenez aucun compte : organisez une concertation à partir d'une maquette, ça vaut mieux. Je ne dis pas que les gens ne savent pas lire,

évidemment, mais une maquette ça vaut mieux que toutes les tonnes de papier qu'on peut produire et organisez un débat comme ils le font très bien en Suisse dans une salle autour d'une maquette géante pour faire se familiariser et s'approprier par les habitants du quartier le projet de leur devenir. C'est ce que vous devriez faire aussi pour l'îlot Pasteur, je le dis au passage, je n'ai pas voulu le dire tout à l'heure. Enfin je terminerai par une appréciation après ces aspirations très nobles que nous avons tous ressenties à cette réunion par quelque chose de plus terre à terre mais qui s'appelle aussi de la justice, il faudrait revoir l'indemnisation en ne se retranchant pas derrière les appréciations de l'administration des domaines dont vous savez qu'elles sont déterminées en amont par le classement que la Ville a fait des terrains. Voilà les bases sur lesquelles Monsieur le Maire vous devez reconstruire le projet des Vaîtes.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, j'ai constaté que ce débat était déjà largement engagé dans la Ville, dans la presse et vous avez à plusieurs reprises débattu avec vous-même, vous avez dit à quel point vous critiquiez la communication que vous aviez pu avoir, à quel point vous estimiez ne pas avoir été bon, vous disiez tout à l'heure que vous étiez trop bon puisque vous aviez présenté des documents que tout le monde n'avait pas compris apparemment. Vous avez dit aussi, comme l'a rappelé Jean ROSSELOT, qu'il y avait eu des votes à l'unanimité et j'y reviendrai, pas d'unanimité quand pas de vote et quand pas de projet. Je voudrais revenir justement sur ce qu'on a pu percevoir ici en tant qu' élu municipal et parce qu'on est là pour voter. Nous avons en effet débattu d'orientations d'urbanisme au PADD au mois de novembre 2004, de façon globale sur la ville et comme l'a rappelé Jean ROSSELOT, le projet dans sa globalité ne nous convenant pas, nous souhaitons nous abstenir. Vous nous avez rappelé qu'il ne pouvait pas y avoir de vote, donc nous n'avons pas pu nous abstenir s'agissant d'un débat d'orientations. C'est vrai qu'il n'y a pas eu de réactions sur le projet des Vaîtes dans la mesure où il était très imprécis, en particulier en matière de périmètre puisque le périmètre on ne l'a que ce soir et encore, j'y reviendrai. A ce moment-là, débat d'orientations, pas de vote et de toute façon, pas pour nous un enthousiasme devant votre perspective d'urbanisme globale.

Ensuite j'ai été amené à vous interroger au mois de juin puis en septembre parce que j'avais eu écho d'inquiétudes dans le quartier et je n'étais pas en mesure de répondre à quoi que ce soit dans la mesure où je ne savais de quel périmètre il était question. Vous m'avez répondu qu'il y avait une concertation, qu'il fallait aller voir des documents un peu partout dans la ville, au service Urbanisme. Vous m'avez dit, Monsieur le Maire, qu'il y avait un périmètre qui datait de 30 ans, que tout le monde le savait et que vous aviez le souci de le réduire...

M. LE MAIRE : Je l'ai fait.

M. Pascal BONNET : J'ai pris acte de votre bonne volonté mais je n'ai pas eu plus d'éléments précis. On a eu ensuite un débat au mois de juillet où en effet il était question d'études de façon très générale mais nous n'avions pas de raisons, en supposant que le périmètre était aussi rassurant que vous le disiez, de ne pas le voter donc nous avons voté ces études, toujours sur la base de l'idée d'un quartier aux Vaîtes sur un périmètre à définir. Ce que je trouve étonnant c'est qu'à la fois on nous dit, il y avait un projet, vous étiez d'accord et en même temps vous dites régulièrement il n'y a pas encore de projets donc vous ne pouvez pas ne pas être d'accord. Donc là j'avoue que je ne comprends pas très bien.

M. LE MAIRE : Je vais vous expliquer.

M. Pascal BONNET : J'avais lancé le débat et d'autres sont intervenus au mois de septembre, on n'était pas encore en mesure de parler des Vaîtes mais on avait fait état des inquiétudes et on avait besoin d'avoir des réponses, vous avez répondu que ce n'était pas encore le moment d'en parler, qu'on aurait, à un moment donné, aujourd'hui en octobre, un périmètre plus précis et donc là on reçoit notre document de travail pour ce soir avec la définition des modalités de concertation préalable qui fait état d'un plan qui n'est pas joint aux documents, plan que tout le monde n'a pas encore reçu aujourd'hui, que pour ma part j'ai reçu il y a deux jours, qui me paraît assez succinct. En effet, il y est indiqué périmètre, concertation... je ne suis pas un spécialiste, je ne suis pas professeur, j'ai du respect pour les professeurs, je ne suis pas spécialiste d'urbanisme, j'ai regardé avec un plan, je n'ai pas encore tout compris et je ne sais pas aujourd'hui, quand vous parlez de périmètre de concertation, à quoi cela correspond, si vous allez entendre les inquiétudes et réduire ou adapter le périmètre ou si la concertation aura lieu dans ce périmètre qui ne bougera pas. J'aimerais bien avoir des explications. Et je dois dire que je me ressens encore dans un flou qui m'amènera à avoir du mal à voter pour votre proposition.

Ensuite je voudrais revenir donc sur les conditions du débat parce que dire que nous avons voté à l'unanimité un projet en novembre 2004 alors qu'il n'y avait pas de vote, ça laisse perplexe, ensuite que nous avons voté un projet à l'unanimité en juillet alors qu'il n'y avait pas de projet, ça me laisse aussi perplexe, donc vous n'aurez peut-être pas ce soir l'unanimité. Je doute quand même, dans ce flou actuel, malgré la bonne volonté que vous affichez, de votre capacité à concerter avec les habitants et je reste extrêmement inquiet, voilà ce que je voulais dire dans un premier temps et je pense que d'autres vont entrer plus dans les détails du projet.

M. LE MAIRE : J'interviendrai à la fin, je vous répondrai.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Sur le fond du dossier, je n'ai pas grand chose à ajouter, on ne peut qu'apprécier le fait que vous amélioriez les modalités de concertation, ça on est tous d'accord là-dessus. Mon regret c'est que ce soit un petit peu tardif et cette ambiguïté que soulignait M. BONNET, effectivement est-ce qu'il est trop tôt, trop tard pour en parler ? Moi je voudrais simplement vous dire que j'ai la sensation d'un déjà entendu, un déjà entendu en 1999, avec les premières absences de concertation autour de l'îlot Pasteur où la population du quartier avait pris pleine tête -passez-moi l'expression- les avis d'expulsion, d'expropriation, la grande galerie, la FNAC et compagnie, j'ai vraiment l'impression d'un déjà entendu. J'espère que la suite sera meilleure pour le quartier et surtout qu'il y aura une vraie concertation avec une vraie qualité d'écoute parce que le respect des habitants, c'est déjà savoir les entendre.

M. LE MAIRE : Pour l'instant, sur le fond, je n'ai pas entendu grand chose mais peut-être que dans votre deuxième intervention, Monsieur ROSSELOT, vous allez être plus précis.

Mme Nicole WEINMAN : Monsieur le Maire, je ne suis pas persuadée qu'il faille intervenir quinze fois sur ce dossier dont on a déjà parlé la dernière fois mais enfin... Je suis surprise par le ton nouveau, cette humilité toute neuve qui fait que je suis aussi un petit peu admirative parce que je crois qu'en politique c'est bien plus difficile d'arriver à reconnaître qu'on a fait des erreurs que de fuir ses carences. Je vous en donne acte et à l'aube de cette nouvelle ère, je compte bien sûr sur cette nouvelle attitude pour que les échanges avec les gens du quartier et les gens qui se sentent plus ou moins menacés, à tort ou à raison, arrivent à les faire revenir sur leurs préjugés.

J'ai quand même quelques questions nouvelles à vous poser. La Ville de Besançon, à travers son Adjoint, et ça je voudrais que ce soit dit une fois pour toutes ici, a-t-elle dit, annoncé ou écrit une proposition tarifaire d'indemnisation, oui ou non ? Deuxième question : avez-vous une idée un peu plus précise sur ce quartier du prix du terrain agricole ? Que pensez-vous de le comparer avec les prix que vous nous proposez pour des délaissés au hasard de tous vos rapports ? On arrivera déjà à une estimation un petit peu plus précise d'un prix correct. Et ensuite, dernière question peut-être un peu impertinente mais sans arrière-pensée en tout cas, avez-vous, depuis on va dire ces deux dernières années, sachant qu'effectivement il y a ce projet inscrit depuis longtemps et auquel c'est vrai, pour ma part je souscris, on sait depuis longtemps qu'il faut faire quelque chose sur ce secteur...

M. LE MAIRE : C'est déjà un élément positif.

Mme Nicole WEINMAN : ... on ne fera pas n'importe quoi et pour préciser encore une chose, il n'y a que les imbéciles qui ne changent jamais d'avis, ce n'est pas parce qu'on a donné un avis qui était blanc il y a deux mois, cinq mois et qu'on donne un avis qui est peut-être plus mitigé aujourd'hui qu'on ne sera pas en désaccord complet avec vous au prochain point, on est bien d'accord ?

M. LE MAIRE : Vous n'êtes pas d'accord avec moi ou en désaccord ?

Mme Nicole WEINMAN : Vous ne pouvez pas sans arrêt Monsieur le Maire nous demander d'être cohérents si vous-même n'êtes pas cohérents dans vos présentations. On sera de votre côté un jour et le lendemain, si votre dossier ne nous convient pas...

M. LE MAIRE : Bien sûr, c'est normal.

Mme Nicole WEINMAN : ... vous n'allez pas nous opposer le fait qu'on a voté pour six mois avant, c'est notre responsabilité d'élu et encore une fois il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Donc voilà quelques questions auxquelles j'espère vous allez répondre.

M. LE MAIRE : Mais on va répondre à toutes les questions.

Mme Claire CASENOVE : Mes collègues ont déjà dit l'essentiel mais je voudrais quand même insister sur le fait que lorsqu'un projet ne comporte ni plan définitif ni périmètre bien défini, il est bien difficile de se prononcer pour oui ou pour non et que lorsque nous nous abstenons, c'est parfois au bénéfice du doute. Alors maintenant quand on aura un dossier mal ficelé, on ne vous accordera plus le bénéfice du doute, on votera non carrément et voilà. Pour l'instant, je vais être très claire, pour la voirie structurante, c'est non pour ma part et pour le 1NA en UB, c'est non.

M. LE MAIRE : Je voudrais quand même redire les choses. Je n'ai pas dit que ce dossier était mal ficelé. Il faut aussi que vous soyez cohérents. Je ne me suis pas battu la coulpe en disant «mea culpa», «mea maxima culpa», je n'ai pas dit cela, j'ai dit que nous pouvions effectivement considérer que sur la forme nous avons mal communiqué parce que nous avons été mal compris. Je n'ai pas dit que le dossier était mal ficelé, il y a une nuance. Si par contre je ne vous avais pas dit cela, vous auriez dit «vous voyez, vous n'écoutez jamais, vous dites toujours que vous avez raison». Je pense qu'effectivement et je le maintiens, les formes de communication que nous avons prises n'ont pas été bien comprises par des personnes qui ont pu découvrir ce projet effectivement dans leur boîte aux lettres, dans BVV. Ça je l'affirme et je le maintiens mais n'en tirez pas comme conclusion que ce dossier a été bâti à la va-vite, ça, certainement pas ! Quant à M. ROSSELOT, je l'ai dit tout à l'heure, je ne l'ai pas trop entendu sur le fond mais je ne suis pas surpris. Concernant la maquette je voudrais rappeler ce soir que nous avons un débat concernant une enquête, des procédures. Comment voulez-vous que ce soir nous vous présentions une maquette alors que le projet n'est pas défini ? Mais même pas dans trois mois puisque toute cette procédure va durer un an voire un an et demi. Le moment venu, bien sûr il y aura une maquette, cher Jean ROSSELOT, mais pas aujourd'hui. Nous sommes actuellement en train de terminer les procédures. Pascal BONNET qui est quand même un garçon intelligent dit : je ne comprends pas bien ce que vous nous demandez... il a très bien compris Pascal BONNET. Ce qui a été arrêté, c'est ce qu'a dit Michel LOYAT, c'est la décision à terme d'urbaniser ce secteur. Mais ne nous demandez pas comment on va l'urbaniser, ne nous demandez pas ce soir combien il y aura de maisons détruites parce que ce sera le projet qui le décidera. Il y aura cette concertation avec la population où l'on entendra les uns et les autres. Concernant les évaluations des terrains, comment voulez-vous qu'on vous le dise aujourd'hui ? Il y a une chose qu'on peut vous dire, par contre, c'est que concernant les maisons, ce sera le prix du marché. Toutes les maisons qui ont été achetées jusqu'à ce jour l'ont été au prix du marché, c'est-à-dire 100 000, 200 000, 300 000, 350 000 €, c'est le prix du marché. Concernant les terrains, ça dépend de la nature des terrains, d'une multitude de choses, mais ne demandez pas et c'est là que je dis qu'il faut qu'on puisse discuter entre personnes raisonnables, ne demandez pas aujourd'hui que l'on vous fixe des prix. Quand Pascal BONNET parle de la réduction du périmètre, Michel vous dira depuis quand les informations sont connues, la réduction du périmètre est effective. On pourrait laisser le périmètre tel qu'il était auparavant, c'est-à-dire qu'il incluait toutes les maisons qui étaient le long de la rue de la Vaîte dans cette zone-là. Nous ne l'avons pas fait, considérant qu'effectivement il y avait des habitations qui étaient là et qu'il n'était pas nécessaire d'aller causer des problèmes à celles et à ceux qui avaient ces habitations le long de la rue de la Vaîte. Alors voilà, ma Chère Nicole, ce n'est pas une humilité toute neuve. Lorsqu'il y a eu, je ne dirais pas une erreur mais une maladresse, on a été mal compris, je pense que le rôle d'un maire est de dire : on va expliquer les choses autrement. Mais à partir du moment où l'on admet cela, vous en concluez que le dossier est mal ficelé et qu'on ne nous fera plus confiance. De toute façon, Madame CASENOVE, vous ne m'avez jamais beaucoup fait confiance jusqu'à présent...

Mme Claire CASENOVE : Non, ça c'est vrai !

M. LE MAIRE : ... et donc les choses ne changeront pas beaucoup. D'ailleurs, si vous me faisiez confiance, entre nous je commencerais à être inquiet... Simplement j'aimerais qu'on parle du fond, parce que mis à part le fait qu'effectivement on n'a peut-être pas été bon sur la forme sur une certaine partie de la communication et je ne dirai pas sur toute, j'aimerais entendre aujourd'hui ce qui n'est pas encore le cas, Nicole WEINMAN l'a dit en partie, mais j'aimerais entendre aujourd'hui ce que vous dites, vous, ici sur les problèmes du logement à Besançon, ce que vous allez répondre vous, demain à celles et à ceux qui ne

trouvent pas de logement. Puisqu'on sait bien, Monsieur ROSSELOT, qu'actuellement 3 sur 5 des logements qui sont construits à Besançon n'existaient pas il y a quelques années, il n'existait pas il y a 50 ans et que si effectivement nos prédécesseurs, quels qu'ils soient, de gauche comme de droite, n'avaient pas pris des décisions en temps voulu pour développer la ville, nous ne serions même pas 125 000 habitants, nous serions encore 60 ou 70 000 habitants. Je crois que c'est une chose de développer la ville ; il ne faut pas le faire n'importe comment, il ne faut pas le faire sans tenir compte des considérations de terrain mais il faut continuer à développer la ville. Voilà ce que je voulais vous dire très rapidement avant de passer la parole... Michel tu voulais dire un mot par rapport à ces trois points, peut-être et après on poursuivra le débat.

M. Michel LOYAT : Je voudrais répondre quand même sur une ou deux questions. D'abord la question du périmètre parce que c'est M. BONNET je crois qui a parlé du périmètre et son intervention pouvait peut-être prêter à confusion. De quel périmètre parle-t-on ? Il y a deux périmètres, celui de l'avant-projet PLU : jusque-là c'était en zone 1 NA et je l'ai indiqué, on propose dans l'avant-projet, un périmètre réduit pour la zone à urbaniser et pour le reste un passage en zone ub. Ce périmètre et je ne doute pas que vous l'avez fait est consultable depuis le 10 juin : exposition Place Pasteur, service Urbanisme, pratiquement tous les jours, en tout cas tous les jours ouvrables. Il y a des personnes qui viennent voir ce périmètre, pas uniquement pour les Vaïtes, pour l'ensemble de la Ville, puisque le PLU c'est sur l'ensemble de la Ville, et la réunion du 28 septembre, j'ai relu l'invitation qu'on avait faite, c'était une réunion dans le cadre de la concertation plan local d'urbanisme. Pour ce plan local d'urbanisme, on a fait une concertation sur l'ensemble de la Ville et naturellement une concertation plus forte là où il y avait des enjeux plus importants. Il y a un deuxième périmètre, je regrette effectivement que le plan ait été envoyé après et donc il est possible que vous ne l'avez reçu que depuis deux jours ; il y est indiqué «périmètre de concertation». Quel est ce périmètre ? Cela renvoie au projet de délibération : «à l'échelle du quartier, un périmètre de concertation sera établi conformément au plan ci-joint». Périmètre de concertation, les mots sont clairs, cela veut dire que sur l'aménagement des Vaïtes et là maintenant je ne parle plus du Plan Local d'Urbanisme, je parle de l'aménagement des Vaïtes, c'est-à-dire ce que l'on va lancer en matière de procédure. Il y a une concertation bien sûr à l'échelle de l'ensemble de la ville, il y a un débat à l'ensemble de la ville mais il y a une concertation plus étroite avec ceux qui sont plus directement concernés et quel est ce périmètre ? C'est le périmètre de l'ensemble naturellement de la zone AU, de la zone UB mais il est plus large que cela. Il y a des riverains par exemple côté rue Anne Frank, etc. qui ne sont pas dans la zone 1NA, ils n'étaient pas dans la zone 1NA, ils ne sont pas dans la zone AU mais ils sont riverains. Après, c'est le problème de toutes les limites. D'ailleurs vous pourriez discuter, proposer éventuellement un autre périmètre car jusqu'où aller finalement, c'est le problème, on ne peut peut-être pas aller non plus trop loin. Cela va se traduire comment ? Ça va se traduire comme ça s'est traduit pour la réunion du 28 septembre, c'est-à-dire que nous avons fait une information, nous avons invité l'ensemble des propriétaires, nous avons invité l'ensemble des habitants, ceux qui avaient écrit quelque chose sur un registre et nous avons fait une information sur ce périmètre-là. C'était la question périmètre.

Par rapport au projet, je n'ai peut-être pas été très clair dans ma présentation. J'ai essayé en tout cas de bien distinguer deux étapes : l'étape document d'urbanisme et l'étape projet et dans le PADD ce n'est pas un projet que nous avons présenté, c'est une optique, c'est une intention. Je vous ai lu quelle était l'optique et on l'a naturellement complétée. A partir de là effectivement c'est une option et ça n'en est pas une autre. Et il serait intéressant par exemple que M. ROSSELOT dise quelle est son option, je ne la comprends pas. Je ne l'ai pas comprise le 28 septembre, je ne la comprends pas. Il y a une option qui est alternative à l'option de l'urbanisation, elle se défend, elle peut avoir sa cohérence, moi je ne suis pas contre une vigne aux Vaïtes, je ne suis pas contre une zone verte et agricole. Si c'est le choix, il faut le dire, il faut défendre cette option. Je pense que le débat y gagnera d'ailleurs si les options sont défendues parce qu'il est facile de ne parler que de la forme ou de certaines craintes et d'opposer le technocrate à l'humain. Méfions-nous quand même entre le technocrate et le démagogue, il peut y avoir l'élu et en tout cas je ne suis pas sûr que le démagogue soit préférable au technocrate. Donc il serait souhaitable effectivement de se déterminer par rapport à ces options parce que si au niveau du projet, on n'en est pas au stade projet et vous aurez à vous prononcer sur le projet mais pas avant un an et demi, deux ans, en revanche concernant le PLU, il faudra se prononcer sur les options favorables à l'urbanisation ou favorables à la zone naturelle et agricole, c'est-à-dire en d'autres termes modifier, revenir sur un choix qui a été fait depuis plusieurs décennies mais on a le droit de revenir sur des choix mais dans ce cas-là il faut le dire. Je reviendrai sur d'autres points peut-être après.

M. LE MAIRE : Je pense que Jean ROSSELOT pourra répondre très clairement à ta question car je crois que l'intérêt de ce débat, c'est qu'effectivement tout le monde puisse répondre et sa réponse m'intéresse vivement...

M. Jean ROSSELOT : Il faut que vous répondiez à la mienne aussi.

M. LE MAIRE : Oui je vais répondre à tout bien sûr et c'est important que vous puissiez effectivement Monsieur ROSSELOT répondre à cette question, quelle est l'option que vous défendez ? Ça m'intéresse.

M. Michel JOSSE : Monsieur le Maire, je voudrais un peu recentrer les débats ce soir. Le Conseil Municipal est appelé, dans le rapport n° 45 de l'ordre du jour «à approuver les principes des modalités de la concertation préalable décrits ci-dessus, engager la concertation préalable relative à l'opération d'aménagement des Vaïtes». Donc toutes ces discussions on pourra les avoir plus tard, pour l'instant il faut voter oui ou non.

M. LE MAIRE : C'est très juste, c'est ce que nous souhaitons aussi...

M. Michel JOSSE : Alors, on va voter.

M. LE MAIRE : Nous souhaitons aussi qu'on dise oui ou non, effectivement et qu'on le dise très clairement.

M. Franck MONNEUR : Notre collègue Michel JOSSE a tout à fait raison. Je pense qu'il faut effectivement aller au but mais faire oeuvre de pédagogie également et prendre un petit peu de hauteur par rapport aux enjeux concernant le logement à Besançon mais aussi dans les autres villes de France car il faut peut-être rappeler le contexte de l'urbanisation et l'urbanisation au niveau national. Toutes les villes de France sont confrontées à un problème de logement. Ça c'est un fait, il y a un phénomène urbain qui est historique et qui n'est pas arrivé à son terme. La population française connaît une augmentation, régulière, d'ailleurs une augmentation bien plus forte que par rapport à ses voisins européens, et ça c'est aussi un fait, la population bisontine connaît une croissance entre deux recensements, c'est la première chose. La deuxième observation que l'on peut faire, c'est qu'il y a une évolution démographique dans la société aujourd'hui. Quand bien même la population serait égale, il faut aujourd'hui plus de logements car la modification sociétale a fait son oeuvre et il se trouve que par rapport à la situation d'il y a une trentaine d'années, il y a de moins en moins de personnes par logement, donc je dis bien, à population égale, il faudrait déjà plus de logements qu'il y a 30 ans. Donc dans un contexte de croissance démographique, il en faut encore davantage, comme vous pouvez l'imaginer. Quelles sont les causes de cette parcellisation on pourrait dire, de ces logements ? La première c'est un fait aussi là de société, il y a de plus en plus de célibataires, c'est comme ça. On peut parfois...

M. LE MAIRE : Il faut te marier Franck !

M. Franck MONNEUR : Ce n'est pas toujours une question de mariage. Justement Monsieur le Maire, puisque vous évoquez les mariages, dans la société française il y a aussi de plus en plus de divorces et c'est un fait. Et dans les villes de province, on arrive à peu près à un taux d'environ 50 % au bout de 5 ou 6 ans, à Paris c'est davantage. Alors évidemment de tout cela on peut en rire mais ça a des conséquences sur le logement, sur la parcellisation du logement. Dernière chose concernant cette parcellisation des logements et ce besoin de logements et ça c'est un phénomène qu'on retrouve, je le dis, dans toutes les villes moyennes en France, c'est aussi l'allongement de la durée de la vie. Tant mieux, mais excusez-moi de le dire en des termes aussi crus, mais les logements se libèrent moins vite qu'avant et c'est un fait aussi...

M. LE MAIRE : Et c'est bien.

M. Franck MONNEUR : Et c'est tant mieux mais nous, responsables politiques, nous devons réagir par rapport à cela, nous devons anticiper, c'est notre rôle. Par ailleurs, il faut faire effectivement en sorte que les prix de l'immobilier ne s'emballent pas, ce qui est déjà le cas depuis bien longtemps mais essayer de maîtriser par la construction de logements. Monsieur le Maire, vous l'avez rappelé tout à l'heure, pour

Besançon il faudrait probablement d'ici 2020 au moins 800 logements supplémentaires par an et il faut éviter aussi l'éloignement des jeunes couples ou des jeunes tout simplement qui vont très loin. Je vous rappelle que ça pose d'autres problèmes quand on va habiter à 20, 25 ou 30 km de la ville-centre, ça signifie qu'il faut 2 véhicules, parfois 3 véhicules par famille mais avec le prix des carburants aujourd'hui, je crois qu'il y a des familles qui vont malheureusement s'endetter encore davantage par rapport à cela. Donc il faut effectivement prendre un petit peu de hauteur et comprendre que nous avons un besoin impérieux de logements.

M. LE MAIRE : Je te remercie. Juste un chiffre que je peux te donner, Franck, par rapport à 1975, il y a 30 ans, pour 1 000 habitants, il fallait 356 logements. Pour 1 000 habitants aujourd'hui, il en faut 487, ce qui fait, si je calcule bien, environ 129, 130 logements de plus. Donc ça c'est quelque chose d'important, et en 2020 il en faudra 560. Nous travaillons sur l'horizon 2020 puisque le quartier des Vaîtes, je le répète, à terme, c'est l'horizon 2020. Donc en 2020, il en faudra 560 alors que nous sommes partis de 357, ça fait donc 200 de plus, parce que tu l'as dit, Franck, il y a l'allongement de la vie, il y a les formes de vie qui changent et ça c'est une nécessité. Il y a les personnes âgées pour lesquelles il faut que l'on construise des logements adaptés pour vaincre l'isolement, il y a les jeunes. C'est pour cela que je voudrais qu'on prenne un peu de hauteur ; interrogez autour de vous les jeunes couples, ils ne trouvent pas de logement et s'ils en trouvent un, à quel prix ? Où sont-ils obligés d'aller se loger ? Ce sont nos enfants, ce sont pour certains d'entre vous ici vos petits-enfants qui ne trouvent pas de logement, et on doit prendre cela en compte.

Alors je veux bien qu'on parle effectivement, comme l'a fait Jean ROSSELOT, sur les débats précédents. J'ai relu le compte rendu et effectivement il n'y a pas eu et vous aviez à ce moment-là raison, d'opposition dans ce débat, il y a eu les remarques habituelles, il n'y a pas eu d'opposition de la part de l'opposition, de la part de la minorité municipale par rapport à ça parce qu'au-delà des problèmes de positionnement politique, tous ici, nous savons bien qu'il y a besoin de construire des logements sur Besançon. Pas n'importe comment, pas n'importe où, pas en faisant n'importe quoi. Et j'aimerais qu'on parle de cela. J'aimerais, mon Cher Jean, lorsque je vous repasserai la parole, que vous puissiez centraliser un peu vos propos et répondre à la question très claire que vous a posée Michel LOYAT.

M. Jean ROSSELOT : Je suis très heureux de répondre. On a tellement l'habitude d'être renvoyé dans nos buts que...

M. LE MAIRE : Je ne vous renvoie pas dans vos buts, je vous demande simplement, avec calme, de répondre à cette question. Je suis particulièrement serein parce que je sais aussi que ce débat m'a permis de rencontrer beaucoup de personnes des Vaîtes mais pas uniquement et beaucoup m'ont dit : Monsieur le Maire, ne faites pas n'importe quoi, faites attention à ce quartier qui est un beau quartier, ne nous mettez pas du béton partout. Je leur ai expliqué que ce n'est pas ce qu'on va faire mais ils me disent aussi : Monsieur le Maire, on ne peut plus payer les loyers, l'immobilier explose, on disait tout à l'heure que l'immobilier à Besançon c'est 2 000 à 2 500 € le m² dans l'immobilier neuf, les gens n'arrivent plus à acheter, ils n'arrivent plus à louer. Et je souhaiterais que vous nous disiez : ma proposition à moi, Jean ROSSELOT, maître de conférence à l'Université de Franche-Comté est qu'on laisse le quartier des Vaîtes comme il est. Ma proposition est différente, c'est : on l'urbanise en tenant compte effectivement d'un certain nombre de remarques. Jean ROSSELOT je vous repasse la parole avec beaucoup de plaisir. J'ai répondu à votre question, donc répondez à la mienne.

M. Jean ROSSELOT : Avec beaucoup de plaisir aussi.

M. LE MAIRE : Très bien.

M. Jean ROSSELOT : Je ne suis pas, bien sûr, à votre place et donc je n'ai pas les opportunités de rencontres que vous avez. Si je les avais, le problème aurait déjà sérieusement avancé...

M. LE MAIRE : C'est dans la rue que je rencontre les gens.

M. Jean ROSSELOT : ... néanmoins je répète que cette rencontre où il y avait 300 personnes le 28 septembre a été un moment très fort. Michel LOYAT a expliqué courageusement et la salle a fait part tout aussi sincèrement, ce qui est le signe d'un grand débat, tout aussi sincèrement, même avec rudesse

et c'était légitime, de ses impressions face au projet qui était exposé. Moi j'en ai déduit et ce soir je réponds très rapidement à la question qu'il faut revoir le projet dans les trois directions suivantes : d'abord sur la densité des constructions, je pense qu'il faut la revoir à la baisse, sur la configuration intrinsèque du projet de quartier, il faut dialoguer pour éviter le plus de rasage de maisons possible, par exemple, et troisièmement dialoguer avec les habitants du quartier sur la place, l'insertion, la destination de ce quartier dans la ville elle-même. Voilà les trois grandes directions, pour le reste je ne suis pas exécutif, je n'ai pas de services, je n'ai pas de moyens, je n'ai rien. Confiez-moi une mission, tiens ! Mettez-moi adjoint à votre adjoint, c'est sérieux ce que je dis. Je répète : la densité, la configuration intrinsèque et la place du nouveau quartier dans la ville et ça ça se discute avec les habitants et avec toute la ville d'ailleurs.

M. LE MAIRE : Il me semble que Michel JOSSE l'a dit d'une façon très claire tout à l'heure, c'est l'objectif même de ce rapport. Comment pouvoir expliquer, mais on ne peut pas -vous allez dire que je vous insulte- on ne peut pas faire boire une bête qui ne veut pas boire, pour être large... vous ne voulez pas comprendre, ce soir nous discutons justement de tout cela. Nous discutons, par la mise en place d'une procédure de concertation, de cette opération. Je vous répète une fois encore mais manifestement vous ne voulez pas l'entendre parce que ça vous arrange -Monsieur ROSSELOT vous n'avez plus la parole- que nous mettons en place une concertation pour rencontrer les habitants, pour définir avec eux, et plus largement que ceux qui sont sur le périmètre, Michel vous l'a dit, pour définir ce que sera ce quartier, quelle sera la densité. C'est tout cela que nous sommes en train de mettre en place mais vous devriez le savoir. Je passe la parole à Jean-Claude ROY.

M. Jean-Claude ROY : Le Maire l'a dit tout à l'heure, il y a une nécessité nationale de logements et un travail excellent a été effectué par l'agence d'urbanisme de Besançon et les services de la communauté qui nous ont rendu compte de ce diagnostic au cours d'un dernier bureau à la communauté d'agglomération. L'agglomération a gagné 9 000 habitants entre 1990 et 1999 et la ville-centre, elle, compte 4 000 habitants supplémentaires. La Ville de Besançon doit sa croissance démographique à un excédent des naissances sur les décès, et non par un phénomène migratoire, 7 400 naissances de plus que de décès sur la période. La population continue donc de croître mais à un rythme inférieur au nombre de ménages. Il faut donc de plus en plus de logements pour satisfaire les différents besoins. De 73 700 ménages en 1999, l'estimation à 2015 serait de 84 650 soit 15 % en 15 ans. Franck MONNEUR l'a bien expliqué, la quasi totalité de suppléments de ménages dans les années à venir serait constituée de couches de population très diversifiées par rapport à 1999 avec en corollaire une augmentation donc des ménages de plus de 55 ans et une diminution relative des moins de 30 ans. Ce qui veut dire que ces différentes évolutions démographiques vont influencer sur le nombre de logements nécessaire mais également sur leur localisation, leur taille et leur accessibilité. Et dans ce concert, la Ville a un rôle important à jouer.

A Mme CASENOVE je voudrais dire quand même que dans un projet aussi important et de qualité comme celui-là, une infrastructure structurante est un progrès, c'est une démarche qualitative dont les habitants vont bénéficier et vont tirer profit. C'est une relation directe avec les collèges et lycées sur Palente, c'est une relation directe sur Chalezeule, c'est une relation directe sur le centre-ville, c'est un cadencement toutes les 5 mn en heure de pointe, c'est une organisation des déplacements piétons - vélos, c'est la prise en compte des personnes à mobilité réduite, bref c'est, pour la première fois, en amont d'un projet, organiser en même temps les déplacements et l'urbanisation et ça c'est un critère de progrès qui devrait être apprécié puisque le choc pétrolier est devant nous. Mais je pense qu'Eric en parlera davantage que moi et je limiterai mon propos volontairement pour laisser du temps de parole à tout le monde.

M. Bernard LAMBERT : Il se trouve que j'étais présent dans la salle le 28 septembre à l'IES de Fontaine Argent et c'est vrai, Monsieur le Maire, il faut le reconnaître, vous n'avez pas fait un cadeau à vos trois adjoints en les envoyant seuls...

M. LE MAIRE : Attendez, il faut arrêter !

M. Bernard LAMBERT : ... parce que l'explication n'a pas été claire. C'est vrai, quand M. LOYAT, pendant plus d'une heure, s'adresse à 300 personnes qui viennent chercher des réponses à des questions et qu'il parle de PLU, de PADD, de POS, de zone UB, de zone NA, de zone à urbaniser, de loi de solidarité urbaine, ce n'est pas évident. Ce n'est pas évident et c'est vrai, chers collègues, qu'à un moment

donné, quand on vous pose des questions sur le périmètre, sur le prix de l'indemnisation, sur les dates du projet, sur les conditions dans lesquelles les maraîchers et les acteurs et les artisans vont être reclassés, sur les conditions de la densité locative, sur la mixité sociale, d'ailleurs on a interpellé Eric ALAUZET sur l'investissement qu'il pourrait éventuellement faire sur cette zone, sur les réponses à l'histoire et je pense, Monsieur le Maire, à ce père de famille immigré libanais qui dit à haute et intelligible voix « moi je suis venu construire une famille aux Vaïtes, j'ai trois enfants, je leur apprend ce qu'est le patrimoine, j'essaie de leur donner le sens des racines, le sens de la famille, j'ai acheté une maison, elle est située pratiquement au droit du passage de la voie SNCF, et quand je sais que ma maison va être rasée, comment j'explique que la France m'a accueilli et comment je vais dire à mes enfants que le patrimoine est là pour être enrichi ». Alors Monsieur le Maire, il y a erreur de la communication, j'essaie de vous donner des leçons.

M. LE MAIRE : Quelle démagogie !

M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire, et je sens qu'on progresse ce soir...

M. LE MAIRE : Pas grâce à vous en tout cas.

M. Bernard LAMBERT : M. ROSSELOT l'a dit, les propositions de l'opposition sont les suivantes : il faut urbaniser le secteur des Vaïtes, certes. Il faut innover comme l'a dit M. LOYAT. Il faut innover, on parle de vigne, on parle de zone verte, de zone agricole, il faut savoir les maintenir et les préserver. Monsieur LOYAT ne riez pas s'il vous plaît parce que vous aurez un jour à redire ce que vous venez de dire devant le quartier des Vaïtes, vous saurez ce qu'il faut dire, alors écoutez-moi (réactions). Sur la mixité sociale, Monsieur le Maire, il doit y avoir de la concertation, sur la densité également. L'indemnisation doit permettre à ceux qui y habitent de garder l'honneur, soit d'une activité professionnelle et toutes ces questions nous les avons peut-être posées mais maintenant Monsieur le Maire il faut les donner aux acteurs des Vaïtes, à ceux qui y habitent et je vous donne un rendez-vous. Le 28 septembre a été une erreur grotesque, vous pouvez la corriger vous-même, pourquoi pas le 28 novembre ?

M. LE MAIRE : Monsieur LAMBERT je ne vais pas vous répondre parce que ce ton grandiloquent pour atteindre ce niveau de démagogie...

M. Bernard LAMBERT : Ce n'est pas dans mes habitudes Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas dans vos habitudes mais là je crois que vraiment, Monsieur LAMBERT, vous avez été très très mauvais, vous n'avez pas été bon. Dire que je n'ai pas fait de cadeau à Michel LOYAT, d'abord c'est une affaire entre nous et c'était totalement convenu ; de plus je n'ai pas à justifier de mon emploi du temps et des démarches que je fais pour la Ville dans la France entière pour justifier mon absence ce soir-là, mais j'irai là-bas. M. ROSSELOT dit qu'il n'a pas les moyens que j'ai pour rencontrer les gens. Les gens, je les rencontre dans la rue, je me promène dans la rue, je les rencontre et je les écoute. Alors la démagogie à ce niveau-là, je vais vous le dire, Bernard LAMBERT, c'est nul, archi nul. Et heureusement qu'il y a dans l'association des personnes avec qui je peux discuter et qui comprennent un certain nombre de choses, qui font des propositions et ont envie qu'on trouve des solutions. J'ai quand même retenu que vous avez dit qu'il faut urbaniser, c'est un plus et c'est déjà bien. Vous ne pouvez pas dire que vous ne l'avez pas dit, Monsieur ROSSELOT vous n'avez pas la parole, ce n'est pas de vous que je parle d'abord et vous n'avez pas à rectifier les termes de M. LAMBERT qui a été très clair. M. ROSSELOT veut même planter des vignes là-bas... la vigne au Nord ça pousse bien, c'est bien connu. Martine, vas-y, ne te laisse pas distraire.

Mme Martine BULTOT : Je ne me laisse pas distraire mais je veux qu'on écoute. A partir du moment où rien n'est arrêté et que la concertation en est à ses prémices, on ne peut pas faire impunément un procès au maire ou à l'équipe municipale. Des projets, il y en a toujours eus et il y en aura, il faut l'espérer, toujours. C'est le signe du dynamisme de la Ville et de l'incohérence de l'opposition municipale qui tantôt parle de Besançon comme de la ville endormie et tantôt met de l'huile sur le feu pour tenter de canaliser les appréhensions, les revendications qui peuvent au demeurant être en tout ou partie justifiées. Monsieur ROSSELOT et vos amis, vous rendez un mauvais service à la Ville que vous auriez l'intention d'administrer un jour et aux habitants du secteur des Vaïtes en essayant d'instrumentaliser les angoisses, les peurs ou simplement quand les personnes ont une maison qui risque d'être détruite ou des terrains qui

ont été leur outil de travail et qu'ils n'ont pas envie de voir se dévaloriser. Vous agitez en permanence le chiffon rouge en espérant que les habitants des Vaïtes vont vous suivre sans réfléchir. Je tiens simplement à leur dire puisqu'une partie des habitants sont là, qu'ils prennent garde à ne pas foncer tête baissée ; vos doléances sont dans la plupart des cas recevables et vous commettriez une erreur de suivre un positionnement qui vous conduirait la tête dans le mur. Les Alternatifs ne sont pas contre le dossier des Vaïtes. Ils espèrent même que vos exigences au-delà des aspects strictement financiers compréhensibles conduiront à un projet de haute qualité environnementale préfigurant l'urbanisme de ce siècle, en intégrant les questions d'espace public et ludique, des commerces, des lieux de rencontre, de convivialité, de la mixité sociale et bien entendu une réflexion en matière de desserte innovante dans la démarche et collée aux besoins réels et non pas supposés de votre secteur qui, en même temps, doit pouvoir communiquer avec tous les autres secteurs de notre ville. Je conclurai en disant que vous n'avez rien à craindre en vous entourant d'avis différents mais tout à gagner. Nous sommes une majorité plurielle et nous sommes à votre disposition si vous nous sollicitez.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Je voudrais juste revenir sur un point parce qu'on a tous contourné l'obstacle toute la soirée. Si un projet est aussi peu avancé, pourquoi est-ce que l'on a vu écrit à plusieurs reprises ce fameux chiffre des 3,81 € parce que s'il y a eu chiffon rouge, je crois que le chiffre quand même y était pour beaucoup. Alors comment se fait-il qu'il ait circulé ?

M. LE MAIRE : Michel LOYAT va vous répondre très précisément.

M. Loïc LABORIE : Monsieur le Maire, je crois que Mme BULTOT vient de traduire très clairement ce que vous avez insinué tout à l'heure, c'est-à-dire que la droite était à l'origine d'un coup tordu sur les Vaïtes. J'espère que vous ne partagez pas son sentiment et je vais essayer de prendre de la hauteur puisque c'est ce que vous avez demandé.

M. LE MAIRE : Ça serait bien !

M. Loïc LABORIE : Il n'y a aucun problème. A la lecture du dernier journal de l'Union Sociale pour l'Habitat qui a tenu son congrès à Nantes dernièrement, nul ne peut effectivement contester la crise du logement. D'ailleurs quand ça vous arrange, vous savez reconnaître l'action du gouvernement dans ce domaine, je dis bien quand ça vous arrange.

M. LE MAIRE : Je reconnais ce qui est vrai.

M. Loïc LABORIE : Parfait. J'espère que ça restera comme ça dans les années à venir au niveau de la thématique du logement. Le thème d'un des ateliers était «maîtriser le foncier pour développer l'offre». Là-dessus, tout le monde est d'accord. Vous l'avez redit mais là où j'ai l'impression que certains sont autistes, c'est que lorsque Jean ROSSELOT a commencé ses orientations, il a bien dit : nul n'est opposé à l'urbanisation. Or vous lui avez redemandé... je parle de ce soir, peut-on reprendre le mot à mot ?

M. LE MAIRE : Il faut avoir le même discours.

M. Loïc LABORIE : Monsieur le Maire, comme l'a dit Nicole WEINMAN, je suis désolé, les situations ne sont pas tranchées. Vous nous le démontrez puisque vous-même vous évoluez et je pense que la concertation y gagne puisque ce soir il y a des avancées qu'il faut noter. Jean ROSSELOT l'a dit, Bernard LAMBERT l'a dit, nul n'est opposé à l'urbanisation mais dans quelles conditions et il faut faire attention au langage parce que lorsque vous annoncez qu'il y a pénurie de logements sur Besançon, ce qui est vrai, et qu'il faut qu'on urbanise parce qu'on a un retard énorme et qu'on va avoir des besoins croissants...

M. LE MAIRE : Ce qui est vrai.

M. Loïc LABORIE : ... ne pensez-vous pas que vous faites peur aux gens des Vaïtes parce qu'ils se disent : on est à combien de logements aux Vaïtes, 2 000, 3 000 ? La problématique est peut-être là, c'est peut-être ça qu'il faut expliquer. Est-ce que la Ville a un projet pluriannuel de construction de logements répartis sur l'agglomération ? C'est peut-être ça qu'il faut mieux expliquer aussi aux gens.

M. LE MAIRE : Monsieur LABORIE, je vous remercie, là-dessus je suis assez d'accord avec vous. Contrairement à une partie de vos amis, lorsque le gouvernement affirme qu'il faut construire des logements, je dis que c'est vrai. Ce que j'ajoute tout de suite, c'est qu'il faudra qu'il nous donne les moyens pour le faire, parce qu'actuellement, ce n'est pas totalement vrai, c'est même plutôt faux mais si le gouvernement affirme dans ce qu'on appelle l'ENL, l'Engagement National pour le Logement, qu'il faut construire plus de logements parce qu'il y a des difficultés, ce que vous dites vous aussi, je dis : le gouvernement a raison. Je ne peux pas dire une chose et son contraire. Que M. ROSSELOT dise ce soir, c'est un grand progrès, qu'il n'est pas opposé à l'urbanisation, je n'étais pas effectivement aux Vaïtes mais ce n'est pas ce que l'on m'a rapporté du discours de M. ROSSELOT aux Vaïtes. Qu'il ait évolué et ne soit pas opposé à l'urbanisation des Vaïtes, c'est déjà un grand progrès et puisqu'un certain nombre d'habitants des Vaïtes sont là, ils ont pu donc entendre de leurs propres oreilles que M. ROSSELOT n'était pas opposé à l'aménagement des Vaïtes. -Monsieur ROSSELOT vous n'avez plus la parole, vous n'êtes pas la vedette ici ce soir, respectez les prises de parole-. Quant au nombre de logements, nous avons eu l'occasion de dire à plusieurs reprises que ce chiffre n'était absolument pas arrêté, puisque je le redis encore pour la énième fois, c'est le projet d'aménagement que nous sommes en train de mettre en place qui déterminera le nombre de logements. Je crois que Michel JOSSE et d'autres ont compris cela mais je pense que n'est pas le cas d'un certain nombre d'entre vous.

Michel JOSSE a au moins une qualité, comme d'autres qui sont là à ses côtés, il essaie de faire avancer les choses, c'est vrai et je me félicite d'avoir, dans cette minorité municipale des gens qui, tout en n'étant pas d'accord avec nous, quand il faut faire avancer les choses, le font et je me plais à le souligner, ce qui ne veut pas dire que Michel JOSSE est toujours d'accord avec moi. Mais il y a un certain nombre de vérités qu'il convient de dire.

M. Eric ALAUZET : Je me suis réjoui de l'arrivée de ce débat parce que l'urbanisme est un sujet passionnant et quand on veut décliner le développement durable, c'est vraiment un sujet de prédilection. Malheureusement j'ai vite été un petit peu déçu parce que vous êtes beaucoup intervenu sur la forme et je crois que les habitants, s'il y a eu des maladresses ce n'est pas ce qui les intéresse, au bout du compte c'est ce qui va se passer pour eux, c'est bien la question de fond qui les préoccupe. Même si, je le reconnais, Jean ROSSELOT, dans sa deuxième intervention -je vais revenir sur sa première intervention où il n'y a vraiment pas grand chose sur le fond- est revenu sur le fond.

J'ai quatre questions à poser et j'aimerais savoir si on est d'accord ou en opposition sur ces quatre questions. La première, je vais aller assez vite parce qu'elle a été largement débattue et le Maire l'a largement expliqué aussi, c'est paru également dans la presse, faut-il des logements ? La réponse est évidemment oui, il faut des logements. La situation n'est pas spécifique à la France...

M. LE MAIRE : A Besançon...

M. Eric ALAUZET : ... à la France ! Les problèmes de logement qu'on a évoqués ne sont pas propres à la France, c'est partout. En Angleterre, c'est plus de 600 000 logements dont ils ont besoin aujourd'hui. Ce n'est pas à Besançon et en France mais partout en Europe. Et alors je lis dans un document rédigé par les habitants, et je vais y faire référence assez souvent dans mon intervention, il s'agit d'une lettre adressée au Maire qui date du 1^{er} octobre 2005, donc assez récente de l'Association des Vaïtes signée par une petite dizaine de personnes. Je lis : «on peut donc conclure qu'il n'y a aucune raison que la population de Besançon augmente fortement dans les prochaines décennies». C'est faire abstraction des chiffres qu'a cités tout à l'heure Jean-Claude ROY, la population de Besançon va augmenter comme elle a augmenté dans le dernier recensement. Et vous allez voir que dans ce courrier, cette lettre, quand on la regarde de près il y a beaucoup de méconnaissance, des contre-vérités et des choses qu'on agite comme des épouvantails pour faire peur. On lit aussi dans ce courrier, ce qui m'a relativement choqué, que ce projet de création de 2 000 logements sur le quartier des Vaïtes va donc dangereusement compromettre le marché de l'immobilier sur l'ensemble de la Ville de Besançon. Je suis profondément choqué par ce que je lis là car on sait très bien que c'est le manque de logements qui contribue non seulement à la spéculation immobilière et à l'augmentation des prix de vente, mais aussi à la hausse des loyers. Il y a là derrière quelques intérêts personnels qui sont défendus, c'est légitime à titre personnel mais dans une association, je pense que ce type d'argument n'est pas recevable. Donc à la première question : faut-il des logements ? Oui, il faut des logements parce qu'il y a des besoins et pour contrôler les spéculations et la hausse des loyers. Est-ce qu'il faut construire aux Vaïtes ? J'allais dire

personne, presque personne, en tout cas je ne l'ai pas entendu, a proposé de ne pas construire à part la proposition un peu au débotté, un peu iconoclaste de Jean ROSSELOT, mais il y avait 300 personnes là dans la salle et il fallait bien occuper le terrain, qui a proposé de garder son espace vert et d'y planter des vignes. Aujourd'hui on sent que la proposition est un petit peu différente...

M. Jean ROSSELOT : L'un n'empêche pas l'autre.

M. Eric ALAUZET : Ce n'était pas tout à fait la proposition. La proposition c'était, en gros, on garde et on y met des vignes. Plus sérieusement, tout le monde s'accorde, je crois, à dire qu'il faut construire aux Vaïtes car cet espace se trouve dans un état aujourd'hui qu'on peut quand même dire pas fantastique malgré tout. Certes c'est un espace de respiration mais ce n'est pas un espace public, c'est un espace qui reste privé et d'ailleurs c'est bien parce qu'il est gelé depuis 30 ans qu'il ne s'embellit pas malgré tout, qu'il ne s'y passe rien. On aurait pu imaginer, c'est vrai, à cet endroit un vaste parc public mais c'était quand même geler là une surface importante, c'était des dépenses importantes, je ne sais d'ailleurs pas ce que les propriétaires des terrains auraient pu retirer d'une négociation qui aurait abouti à un tel équipement, ça paraît quand même un petit peu démesuré de ne faire qu'un parc public sur les 40 hectares. Je rappelle, Michel LOYAT l'a dit mais il faut toujours le redire, que la priorité va au renouvellement urbain, on est bien d'accord. Ce sont des opérations de renouvellement urbain, c'est l'occupation des anciennes casernes, c'est ça avant tout. Mais ça ne suffit pas. Alors où étendre la Ville ? Et là il y a un vrai débat parce que j'ai beaucoup entendu, à la réunion publique où j'ai eu un peu de mal à m'exprimer, que finalement il y avait beaucoup de terrains à l'extérieur de Besançon et que c'était bien plus facile de construire qu'aux Vaïtes. Cette question de où il faut construire doit être fortement imprégnée, encore plus aujourd'hui qu'il y a un an, de la question énergétique, notamment en ce qui concerne les transports. L'énergie sera de plus en plus rare et chère, je ne vais pas faire un laïus là-dessus, je crois que chacun en a conscience maintenant, en particulier les énergies fossiles, singulièrement le pétrole qui restera l'énergie principale pour les transports car on ne peut pas imaginer demain le remplacer par une autre énergie. Donc les transports ce sera le pétrole encore pour des décennies. Cela doit nous conduire à privilégier des aménagements, des zones en lien avec les transports publics, collectifs et là, la supériorité des Vaïtes sur toute autre zone éclate au grand jour, ne serait-ce que par rapport à la ZAC des Planches parce que là on aura effectivement une voie en site propre qui va relier le centre-ville à la zone de Thise - Chalezeule, donc proche d'énormément d'activités au centre-ville, de zones de commerces et d'emplois. C'est donc une zone stratégique qu'il faut valoriser au mieux, d'autant que complémentaiement aux transports collectifs, la marche et le vélo pourront rendre des services aux habitants de cette zone-là puisque je vous le rappelle quand même, on est au pont de chemin de fer, à deux kilomètres seulement de la place Saint-Pierre. Donc ça rend les déplacements en modes doux extrêmement commodes et faciles. Ainsi en réalisant l'aménagement de logements aux Vaïtes, nous réduisons considérablement les contraintes de déplacement pour les habitants et nous améliorons leurs conditions de vie parce que nous leur permettons, dans un bon nombre de cas, de se passer de la voiture et c'est de plus en plus pénible, vous le savez bien, de se déplacer en voiture dans cette ville, comme dans toutes les villes. Il faut certainement expliquer une nouvelle fois pourquoi nous devons économiser l'espace et la question de la densité immédiatement derrière. Nous devons économiser l'espace et la densité derrière parce que c'est grâce à la densité que nous pouvons mettre en place des transports collectifs. Dans les zones pavillonnaires les transports collectifs n'ont aucun intérêt, ils ne sont pas rentables et c'est parce qu'il y a une relative densité qu'on peut installer des services qui sont rentables aussi, dans les zones pavillonnaires, ils ne sont pas rentables. La relative densité permet de libérer des espaces publics, que ce soit des places ou des espaces verts et permet en périphérie de ville de conserver des espaces naturels et agricoles. La construction est prévue depuis plus de 30 ans, donc ce n'est une surprise pour personne. Quand je lis, toujours dans cette fameuse lettre : «vous projetez de modifier le zonage du quartier des Vaïtes», je ne vois pas bien en quoi on projette, aux marges certainement, mais dans le principe c'est bien ce qui était indiqué depuis des décennies qui est repris là, donc je ne vois pas pourquoi on est surpris et qu'on donne l'impression qu'il y aurait un changement de destination des sols. Alors à partir de là, c'est vrai qu'il y a un soin particulier à accorder pour gérer l'existant et je crois qu'on est tous d'accord. Je sais que Michel LOYAT est très attentif, on sera tous très attentif sur le prix des rachats du terrain, je crois qu'ils seront discutés au cas par cas, sur la préservation maximum de l'existant. J'en ai discuté avec Michel LOYAT, on a travaillé dans ce sens-là et notamment sur le coteau, et là je rejoins Jean ROSSELOT, lorsqu'il y a des maisons, il n'y aucune raison de les enlever pour en remettre en plus. Je crois qu'aux marges du projet, il y a sans doute un travail un peu microscopique à faire, pour probablement épargner certaines maisons. Et il faudra, entre la nouvelle zone et la zone existante, soigner particulièrement les zones de transition afin

qu'elles soient douces et progressives, qu'il n'y ait pas des choses brutales qui se présentent devant les personnes qui habitent là, accompagner les personnes qui devront quitter le quartier, c'est évident, pas forcément en invitant les enfants du quartier à dessiner les maisons avant qu'elles ne disparaissent, comme ça a été proposé ou en disant qu'il faut épargner les personnes âgées qui ne supporteraient pas, comme si on allait je ne sais pas... on nous fait passer pour des bourreaux.

Alors reste la question du comment construire. Parce qu'on lit, toujours dans le même tract : «ce quartier ne peut être par essence que vert et pavillonnaire». Alors je dis nettement : non, il ne peut pas être que vert et pavillonnaire, ce serait une erreur stratégique grossière. A 2 km de la place Saint-Pierre, avec tous les problèmes d'énergie dont j'ai parlé et de manque d'espace, plus on va construire de pavillonnaire, plus la ville va s'étendre en tache d'huile, plus ça va être une catastrophe. Les Anglais et les Américains reviennent aujourd'hui sur leur conception d'il y a 30 ans et si leur empreinte écologique aujourd'hui est deux fois, voire trois fois plus importante que la nôtre, c'est bien pour ces raisons d'urbanisme, en mitage de l'espace en maisons pavillonnaires qui s'étendent à l'infini. Donc non, sûrement pas, à proximité de la Place Saint-Pierre, des maisons pavillonnaires. D'ailleurs, ce n'est même pas une invention comme ça, c'est la loi SRU, Solidarité et Renouvellement Urbain qui dit qu'il faut économiser l'espace et le densifier. Parce que si on faisait du pavillonnaire, alors ce n'est même plus la peine de faire un TCSP, on abandonne le projet de TCSP, on abandonne les parcs publics, on abandonne les espaces publics en général et ce n'est plus de la ville qu'on construit. Bon sang de bon soir, on est à Besançon, capitale, petite capitale régionale dans une petite région qui a du mal à défendre son statut, si on n'épaissit pas le centre-ville par de la ville, on court à la catastrophe. Vous savez comme c'est difficile pour notre région et notre ville de se défendre, alors n'allons pas faire des pavillons à 2 km du centre-ville !

Autre épouvantail agité par ce courrier, les sources de tension de villes nouvelles, ce n'est pas indifféremment que ce mot de ville nouvelle apparaît dans le tract, ça n'a rien d'une ville nouvelle ce qu'on propose là, on sait bien que les villes nouvelles vivent mal mais ça n'a rien à voir. Pourquoi faire peur aux gens en parlant de ville nouvelle, c'est complètement démagogique. Ce qu'il nous faut c'est un projet de qualité aux Vaïtes, pour réaliser aux Vaïtes, c'est mon rêve, le premier haut quartier de Besançon et que ça devienne un exemple pour toutes nos réalisations. Ce n'est pas pour rien si nous sommes allés avec le Maire, avec Michel LOYAT, avec Jean-Claude ROY, avec les services à deux reprises à Fribourg constater l'avance qu'ils avaient sur nous sur la conception des éco-quartiers, j'ai souvent cité le quartier de Rieselfeld, il y a celui de Vauban qui est un peu destiné à une clientèle plutôt aisée, mais Rieselfeld c'est un mélange social. Prochainement nous irons certainement voir une réalisation qui sert d'exemple aujourd'hui en Europe au Sud de Londres, à Sutton le quartier de Bedzed qui propose des choses tout à fait intéressantes. A Bedzed, l'idée était de construire un quartier qui offre une haute qualité de vie avec les avantages que procure un milieu urbain. En même temps il s'agissait de limiter l'utilisation des ressources rares, il ne faut pas se départir de cet élément du pétrole et de l'énergie et utiliser le plus souvent possible les matériaux locaux dans la construction. C'est l'idée des circuits courts qu'il faut absolument développer là aussi pour économiser l'énergie. Donc dans le but de soutenir l'économie régionale et de réduire les transports, Bedzed présente un modèle d'habitation qui limite les dommages à l'environnement, le projet préfigure l'habitation urbaine du futur. Il s'agit d'éviter une trop large utilisation des terres agricoles et des espaces naturels. La volonté était de prendre en compte les aspects économiques et sociaux en proposant à la fois l'accès à la propriété pour les personnes aisées et l'allocation pour les familles disposant de revenus modestes. Et l'occupation du site aujourd'hui, c'est 1/3 de propriétaires privés, 1/3 de locatif pour les personnes plutôt aisées et 1/3 de locatif pour des personnes plus modestes qui convoitent fortement ce type d'habitat. Alors puisqu'on demande souvent ce qu'est un éco-quartier, ce n'est pas toujours facile à appréhender, un éco-quartier c'est déjà dans sa structure, avec les transports en commun, les espaces publics, les espaces verts, mais c'est aussi de l'éco-construction et c'est aussi une éco-organisation. Dans l'éco-construction, chaque logement dispose d'une serre exposée au Sud. Cette serre permet de capter la chaleur et la lumière du soleil et d'économiser de l'énergie. C'est aussi un espace agréable, aménagé, et utilisé selon les goûts des habitants. Les bureaux, quant à eux, sont à l'ombre. Chaque logement dispose d'un jardin d'une quinzaine de mètres carrés, et là aussi c'est tout l'enjeu dans notre urbanisme moderne de sortir de cette opposition entre le collectif qui ne serait pas agréable à vivre et la maison individuelle sur 10 ares. On a des formes d'habitat nouvelles à inventer pour séduire sur du collectif, du petit collectif qui peut, pour certaines personnes -il y a les inconditionnels de la maison, qu'ils aillent en maison, ce n'est pas un problème, il en faut pour tout le monde- mais on peut faire basculer des gens qui sont à la limite de partir parfois à 20 ou 30 km par de l'habitat collectif attirant. Donc les personnes qui occupent les étages supérieurs y accèdent par des

passerelles jetées au-dessus des allées, devant les logements et aussi entre deux corps de bâtiments, des espaces sont réservés aux cyclistes et aux piétons. Les enfants peuvent donc y jouer en toute sécurité. L'accès aux voitures et le stationnement sont limités. Il n'existe, écoutez bien, qu'une cinquantaine de places de parking louées à l'année pour les quelque 250 résidents et la centaine de personnes qui travaillent dans les bureaux parce que c'est près des commodités. Ces éco-constructions permettent d'économiser sur le chauffage 90 % d'énergie consommée, sur l'électricité 40 % d'énergie consommée, ça c'est de l'éco-construction. Il y a aussi une éco-organisation, dans le sens où, je vous ai expliqué ce qui se passait pour les voitures, pour lesquelles les places sont partagées, elles ne sont pas individuelles, il y a ce qu'on appelle du «car sharing» des voitures partagées où les habitants ont des circuits d'organisation d'approvisionnement spécialisés avec les producteurs locaux et c'est là que les jardins familiaux et un ou deux maraîchers peuvent trouver des débouchés immédiatement avec les populations de ce quartier et de Besançon en général. Voilà ce dont je rêve pour les Vaïtes.

M. Christophe LIME : Je crois que ce soir on n'a pas mal discuté y compris de la réunion du 28 septembre. Je tiens à dire que j'y étais et que je n'étais pas envoyé par le Maire pour noyauter la réunion comme cela a été dit par certains. Et je rappelle à certains qu'il est 22 heures 30 ce soir et comme de nombreuses fois nous sommes dans des réunions où quelquefois il y a beaucoup de monde et quelquefois peu de monde mais nous sommes pratiquement tous les soirs en réunion et non seulement dans celles où il y a 300 personnes. Je pense qu'on ne peut pas demander à des élus de ne pas s'intéresser à un certain nombre de choses et quand il y a des réunions publiques de ne pas y assister. Donc il faut avoir aussi une certaine cohérence par rapport à cela.

Maintenant, cette réunion du 28 septembre a bien montré l'incohérence de l'ensemble de l'opposition aujourd'hui. Monsieur ROSSELOT, vous avez fait une déclaration et vous vous êtes fait applaudir mais c'est facile de se faire applaudir quand vous dites que vous avez découvert ce quartier et que vous proposez de revenir à une zone verte et pourquoi pas y replanter des vignes. Voilà ce que vous avez dit le soir du 28 septembre, c'était il y a un mois.

M. Jean ROSSELOT : Je n'ai pas dit que cela, c'est tronqué.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, vous n'avez pas la parole, c'est M. LIME qui parle.

M. Jean ROSSELOT : Je répondrai.

M. LE MAIRE : Non, vous ne répondrez pas.

M. Christophe LIME : Monsieur ROSSELOT, ce sont les propositions que vous avez faites le soir du 28 septembre.

M. Jean ROSSELOT : Je n'ai pas dit que cela.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, si vous ne vous taisez pas, je lève la séance, je ne suis pas pressé, parce que c'est insupportable que vous dialoguez sans cesse avec tout le monde. Vous avez droit à deux prises de parole qui ne sont pas limitées dans le temps, je vous ai même demandé d'attendre pour répondre globalement, vous n'avez pas voulu le faire. Le jeu ce n'est pas ROSSELOT avec les autres, ici c'est le Maire qui préside et si vous n'arrêtez pas ces interventions perpétuelles, je lève la séance pour 10 minutes, ça vous permettra de vous calmer un peu et d'écouter les intervenants. Je crois que ce que dit Christophe LIME vous gêne parce que c'est simplement la vérité et qu'il est beaucoup plus simple de se faire applaudir devant une salle qu'ici au Conseil Municipal. Monsieur ROSSELOT, vous vous taisez s'il vous plaît. Monsieur LIME, à vous.

M. Christophe LIME : Je l'avais dit lors du dernier Conseil Municipal, j'espérais ne pas avoir de populisme le jour de cette réunion. Malheureusement vous m'avez déçu parce que c'est plus facile de tenir les propos que vous y avez tenus plutôt que de reprendre ceux de M. BORLOO parce que si vous aviez tenu les propos de M. BORLOO sur la diversité sociale ce soir-là, je pense que vous ne vous seriez sans doute pas fait applaudir. Il faudra des moyens pour pouvoir mettre en application ses propositions mais parler de diversité sociale, c'est facile de le faire à Paris, c'est sûrement plus compliqué d'aller le faire aux Vaïtes. C'est sûrement plus facile de dire qu'il faut déconstruire dans un certain nombre de quartiers

et d'applaudir chaque fois qu'il y a une barre de HLM qui tombe quelque part et d'aller remonter des petits logements sociaux qui ne sont pas des ghettos mais qui permettent aujourd'hui de pouvoir vivre d'une façon correcte. Je pense que la mixité ce n'est pas l'opposition et on a des quartiers sur la Ville de Besançon où on a créé des logements à loyer modéré à côté de maisons et ça se passe très très bien. Donc agiter un certain nombre de peurs avec tout ce que ça peut comporter, je vous l'ai dit et je le redis, c'est faire le nid à certaines idées, je pense qu'au moins, sur ce terrain-là nous devrions peut-être nous retrouver pour pouvoir travailler sur un certain nombre de choses.

Je ne reviendrai pas sur la déclaration d'Annie MENETRIER qui a parlé au titre de notre groupe par rapport à la problématique de logements. Je voudrais simplement attirer l'attention sur le fait qu'aujourd'hui ce ne sont plus que les couches populaires qui ne peuvent plus accéder au logement sur Besançon, c'est aussi les couches moyennes, c'est-à-dire qu'aujourd'hui celui qui veut faire une accession à la propriété sur la Ville de Besançon et qui a des revenus moyens ne peut plus le faire. Et les chiffres donnés par Annie MENETRIER et repris par les maires ne sont contestés par personne. Donc il y a un moment où il va falloir libérer un certain nombre de terrains. Il y aura des opportunités aux Vaïtes mais dans d'autres endroits aussi, Vauban par exemple, et Michel LOYAT l'exposera dans le cadre du PLU. Des terrains vont se libérer dans les années à venir donc il n'y a pas que les Vaïtes où il va falloir aller mouiller notre chemise pour pouvoir expliquer nos projets. Pour terminer sur ce que disait M. LABORIE, j'espère que les promesses seront tenues et que la politique logement ne sera pas à l'image de la réduction de la fracture sociale d'il y a 10 ans.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Je pense qu'on ne peut pas voter le texte comme il nous est présenté ce soir tout simplement parce que je pense qu'on ne peut pas donner un blanc seing complet à la majorité municipale.

M. LE MAIRE : Vous ne le voterez pas.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Pour nous, le problème de voter cette procédure de concertation préalable et cette enquête donne un aspect tout à fait officiel maintenant à la procédure qui va nous entraîner dans un processus administratif qui nous empêchera ensuite tout recul si nous ne sommes pas favorables au projet comme vous allez nous le présenter. En fait, le problème c'est que votre projet finalement on ne le connaît pas vraiment, c'est un flou total. M. LOYAT nous a dit tout à l'heure pendant 20 minutes il y aura une rue, il y aura des commerces, il y aura des habitations, il y aura des espaces verts, il y aura tout et en fait on ne sait strictement rien sur ce projet. Donc on ne peut pas aujourd'hui voter favorablement parce qu'en fait personne ne sait rien, les habitants ne savent rien, c'est ce qui pose d'ailleurs problème, et nous-mêmes on ne voit pas véritablement où vous voulez aller. Alors peut-être qu'un jour ultérieurement, c'est-à-dire quand vous aurez véritablement un projet comme disait Jean, peut-être pas forcément une maquette mais quand on verra noir sur blanc ce que vous voulez faire, la dimension des immeubles, la dimension que vous souhaitez laisser aux espaces verts et aux voies publiques, peut-être que nous serons favorables au projet mais je crois que pour l'instant il est quand même difficile pour nous de l'être.

Je prends l'exemple de la Mouillère. Bien sûr que nous étions d'accord qu'il fallait urbaniser ce secteur de la Mouillère mais on n'était pas du tout d'accord pour l'urbaniser de la façon dont cela a été fait aujourd'hui. Pour moi la Mouillère c'est un échec, c'est «moche», on aurait peut-être pu faire les choses autrement. Je me suis battu, à peut-être 5 ou 7 000 m² de surface en moins, pour avoir des immeubles moins hauts, pour avoir des immeubles un peu plus intéressants que des blocs rectangulaires, personne n'a écouté, vous avez fait ce que vous avez voulu. Ce que je veux dire, c'est que pour la Mouillère, si on avait eu ce recul au départ, on aurait continué à voter défavorablement mais si le projet nous avait plu, si le projet même avait été fait un petit peu en relation avec nous, c'est-à-dire que vous ayez accepté de récupérer quelques-unes de nos idées, modérer un petit peu le projet, dans ce cas-là je pense que l'unanimité aurait pu être obtenue.

En attendant, aujourd'hui on constate une chose, le projet des Vaïtes, personne ne le connaît et c'est ce qui crée en même temps votre erreur de communication sur cette opération parce que vous ne pouvez pas répondre aux questions des gens du quartier ni aux questions des gens des quartiers qui touchent les Vaïtes. Parce qu'aujourd'hui on ne sait rien. Et ces gens-là, vous ne pouvez pas les rassurer, vous ne pouvez pas les convaincre de votre projet parce qu'en fait on n'en sait rien. Et un jour, c'est ce que

je vous dis, on y sera peut-être favorable mais en attendant, nous, ce qu'on vous propose, c'est de poursuivre les études parce qu'on vous l'a dit à x reprises, il ne faut pas faire trop de désinformation car au bout d'un moment les gens en seront fatigués. On vous a dit dès le début qu'on était favorable à un projet d'urbanisation sur ce secteur et c'est vrai. On ne peut pas faire autre chose, on ne va pas le laisser en parc, on ne va le laisser comme il est, tout le monde le sait, même les habitants du quartier savaient déjà au départ qu'il devait y avoir une pénétrante, qu'il devait y avoir tout un ensemble d'immeubles qui devaient se faire autour. C'est vrai que tout le monde espérait que ça ne se ferait pas. Je le sais, j'ai été dans leur situation, tout le monde espère ça. Mais en attendant le projet se concrétise aujourd'hui. Moi ce qui me fait un peu peur c'est que vous donnez l'impression de vouloir aller un petit peu trop vite et de ne pas avoir une concertation assez importante avec les gens du quartier. Là ce n'est pas une expropriation classique ou un projet classique où vous allez, comme dans le cas de la voie de contournement, exproprier ou acheter à 10, 15, 20 personnes, là ça concerne vraiment beaucoup plus de monde et je crois que ce n'est pas en tant qu'opposant que je dis ça, mais je crois que d'un point de vue politique, vous devez faire une démarche auprès des gens, vous rapprocher d'eux, les écouter, quitte à baisser un petit peu vos prétentions sur le quartier et à vous rapprocher de ce qu'ils veulent. Je crois que quand vous aurez compris cela, on sera entièrement d'accord avec vous et je vais vous dire, c'est ce qu'on souhaite, d'être entièrement d'accord avec vous car on souhaite bien sûr le bien-être des habitants et le bien-être de Besançon.

M. LE MAIRE : C'est assez surprenant ; d'un côté, vous nous dites : «il faut concerter» et c'est ce que nous faisons puisque je rappelle quand même que l'objectif, le but de ce rapport, c'est d'engager la concertation et «mais on ne peut pas voter parce que le projet on ne le connaît pas». Mais si vous connaissiez le projet, vous nous auriez dit qu'on n'a pas concerté, alors c'est l'histoire de la poule qui a fait l'oeuf, de la poule et de l'oeuf. Simplement mon Cher Ami, vous avez tout à fait le droit de ne pas voter un dossier qui parle d'engager une concertation, cela voudra dire très clairement que vous ne voulez pas qu'il y ait de concertation. Vous pouvez dire ce que vous voulez, c'est la réalité. Non, ce soir l'objectif n'est pas de déterminer un projet, il est d'engager une procédure de concertation. Il y a un moment où il faut un minimum de cohérence, vous avez le droit de ne pas vouloir qu'on engage la concertation, c'est votre droit.

M. Loïc LABORIE : Monsieur le Maire, puisqu'on est dans le mot à mot ce soir, puisque chacun reprend les interventions des autres, vous comprendrez aussi que notre hésitation est liée à l'emballage d'Eric ALAUZET qui, pour reprendre le mot à mot, dit : on pourra faire des modifications microscopiques. Très franchement, vous autoriser à commencer une concertation...

M. Eric ALAUZET : Sur le périmètre.

M. Loïc LABORIE : ... sur le périmètre, mais déjà sur le périmètre ça laisse quand même augurer d'une porte très étroite offerte à la concertation. Donc vous comprendrez qu'on soit très vigilant.

M. LE MAIRE : Mais vous en avez le droit ! Ecoutez, c'est la concertation qui le dira Monsieur LABORIE, vous avez cru comprendre ça.

M. Denis BAUD : Monsieur RENOUD-GRAPPIN, vous avez parlé de désinformation. Je voulais aborder un point de ce débat qui ne l'a pas été ce soir et pourtant Dieu sait qu'on en a parlé, c'est le mythe des 5 000 logements vacants sur la communauté d'agglomération, mythe au sens de construction psychologique, au sens de légende. Alors pourquoi est-ce que c'est une légende ? Je me suis penché sur la liste à partir de laquelle justement ce chiffre est sorti. Je suis allé voir et concernant par exemple la Ville de Besançon, en regardant les adresses, j'ai quand même été surpris parce que j'ai vu que certaines adresses correspondaient par exemple à la caserne des pompiers, à la caserne de Trépillot, à l'école de la Pelouse, à la Salle Battant avec les locaux des syndicats, parce que ce sont des endroits où il n'y a pas de taxes d'habitations perçues, donc ça en fait déjà un certain nombre... vous voyez ce que je veux dire, en terme de superficie, ça en fait...

M. LE MAIRE : Les compteurs EDF fermés aussi.

M. Denis BAUD : Et les compteurs EDF mais cela fait déjà une bonne partie qui n'existe pas. Pour le reste, Boucle et Battant, il y a effectivement des une pièce, deux pièces, petits, voire très petits

logements qui sont marqués par la vétusté, voire parfois par l'insalubrité, de nombreuses arrière-boutiques qui excluent un usage d'habitation, des immeubles en copropriété multiple, avec des problèmes de succession. Alors, dans l'absolu, on pourrait dire : on va effectivement réhabiliter ces immeubles mais bien entendu, pour que ça soit possible il faudrait à ce moment-là réquisitionner et alors je ne pense pas que celles et ceux qui sont contre aujourd'hui l'urbanisation des Vaïtes soient pour les réquisitions et qu'on porte donc atteinte au principe de propriété, je ne le pense pas. Un autre exemple : Office Municipal HLM. On l'a dit tout à l'heure, 360 logements vacants au 31 décembre 2004, oui, mais 201 logements des Clairs-Soleils qu'il est prévu de déconstruire, donc on ne peut pas considérer que ce sont des logements vacants, on a parlé de 63 sur Fontaine Ecu, on voit bien que là les gens y compris modestes n'ont plus envie d'aller habiter là-bas et c'est un problème de liberté individuelle. Pour le reste, une centaine, en plus très territorialisés, et c'est une variable de rotation tout à fait logique et insuffisante sur un parc de 5 500 logements. Je vais finir par une anecdote : hier à 14 h j'ai reçu une dame de 75 ans qui habite un charmant petit village de la vallée de la Loue qui est venue me voir parce qu'elle voudrait revenir sur Besançon. Elle est veuve, elle a une petite maison, elle a une pension de réversion très modeste et elle voudrait revenir sur Besançon dont elle est originaire. Eh bien aujourd'hui, je suis désolé de vous le dire, je n'ai rien à lui proposer, peut-être Fontaine Ecu mais elle ne voudra pas venir et on le comprend bien. Elle a besoin de quoi ? Elle a besoin d'être assez proche du centre-ville, avec un appartement accessible, adaptable, avec des commerces de proximité, avec les services de santé, les services sociaux, elle a besoin de tout cela. Eh bien, aux Vaïtes et ailleurs, demain, on pourra proposer des logements à ces milliers de personnes, parce qu'avec l'évolution de la démographie, vous le savez très bien, ce cas-là va se multiplier de manière exponentielle dans les mois et les années qui viennent. Voilà ce que je voulais dire.

M. LE MAIRE : Moi j'ai reçu il y a deux jours un jeune couple qui avait le même problème et qui ne pouvait pas effectivement se loger à Besançon. Donc je crois qu'effectivement c'est notre responsabilité de prendre en compte le problème des personnes âgées, isolées, le problème des jeunes, c'est une vraie responsabilité politique.

M. Michel LOYAT : Quelques réponses et tout d'abord une remarque à M. LAMBERT. Je n'ai pas beaucoup apprécié son intervention ; Plan local d'urbanisme, PADD, zones à urbaniser, vous avez cité comme ça quelques termes. Vous vous êtes cru drôle, vous ironisez. Je vous rappelle que dans l'invitation qui a été faite, il était indiqué que c'était le devenir des Vaïtes dans le cadre du plan local d'urbanisme. Je trouve qu'il aurait été incongru quand même, dans une réunion sur le plan local d'urbanisme, éventuellement de ne pas citer au moins une fois et je l'ai fait sans doute plus d'une fois, le plan local d'urbanisme. Je crois d'ailleurs que le débat sur les Vaïtes gagnera à situer les Vaïtes dans le plan local d'urbanisme ou de manière plus générale dans le projet urbain. Et c'est en partie parce qu'on focalise uniquement sur les Vaïtes que l'on ne comprend pas certaines choses. Donc là vous avez ironisé et j'ai envie de dire que vous l'avez fait avec moins de talent que ce que j'ai pu lire par ailleurs. Ça fait un petit peu réchauffé et ce style vachard est vachard parce que superficiel. Par ailleurs, concernant le Maire que bien entendu je ne vais pas défendre et justifier le fait qu'il n'était pas à cette réunion car il est suffisamment grand pour le faire s'il le jugeait utile. Pour vous répondre, je dirais simplement deux choses : on peut penser ce que l'on veut -enfin, plus ou moins- du Maire, je crois qu'en matière de courage, pour être au contact dans des réunions, y compris quand elles sont un peu houleuses, il est quand même difficile de dire qu'il n'a pas le goût de ces réunions parce que je crois qu'il en a le goût et tout simplement parce qu'il l'a montré depuis des années.

M. LE MAIRE : 25 ans...

M. Michel LOYAT : Deuxième chose, cette réunion n'était pas la présentation du projet d'aménagement sur les Vaïtes, auquel cas on n'aurait mal compris effectivement que le Maire ne soit pas celui qui présente le projet. C'était, je le rappelle, une réunion dans le cadre du PLU et je me réjouis d'ailleurs que de ce point de vue des réponses aient été apportées ce soir et plus clairement qu'elles ne l'ont été lors de la réunion du 28 septembre. Il est clair ce soir que tout le monde est bien sur une option d'urbanisation, c'est quand même important. Option d'urbanisation donc pour ce secteur. Après effectivement il reste à monter le projet. Beaucoup d'interventions intéressantes et complémentaires ont indiqué ce à quoi ce quartier pourrait ressembler. C'est vrai que nous n'avons pas un projet finalisé mais on ne peut pas nous le reprocher puisque précisément on dit qu'on va lancer des études pour élaborer. Pour autant, ce n'est pas une page blanche, on peut difficilement nous dire : vous n'avez aucune idée. J'ai

rappelé tout à l'heure quelques éléments du PADD, je peux y revenir. Mais peut-être n'est-ce pas nécessaire sinon que nous avons la volonté de faire un quartier avec des équipements structurés, avec une voirie effectivement structurante. On peut être pour, on peut être contre, on est en tout cas sur cette option-là. On a d'autres éléments sur le caractère environnemental etc. et puis effectivement nous voulons un habitat diversifié marqué par la diversité tant dans les formes de l'habitat individuel, du collectif, un collectif qui n'est pas bien sûr le collectif des années 70 ni même 80. Nous sommes également, nous l'avons indiqué, pour une part de logement social ou encore d'habitat à loyer modéré. Et ce que j'ai perçu dans la réunion que vous avez qualifiée de grotesque qui était plutôt une réunion active et un petit peu difficile pour nous mais très franchement ça ne m'a pas enlevé le goût de la concertation directe avec les personnes et des réunions. Le soir même nous avons convenu d'une réunion avec les maraîchers puis il y aura d'autres réunions avec le Maire etc., donc des réunions comme ça ce sont des étapes nécessaires. Mais dans cette réunion que vous avez qualifiée de grotesque, ce que j'ai retenu aussi, parmi les applaudissements, c'est quand même une personne disant : «je ne veux pas de HLM», -elle a été franche d'ailleurs- on pourrait regarder même le reportage à la télévision, «je ne veux pas de HLM», ça a été dit et ça a été applaudi. Ça fait partie effectivement des choses qui existent et qu'il faut prendre en compte et c'est par rapport à cela aussi qu'il faut afficher des options. Quand nous parlons de mixité sociale, quand nous parlons d'habitat à loyer modéré, ça n'est pas pour provoquer, c'est pour indiquer un cap. Donc tout n'est pas page blanche, tout n'est pas flou, nous n'en sommes pas au stade du projet mais nous en sommes bien au stade de l'option et je vois que par rapport à cela vous avez un peu progressé.

J'ai trouvé dans l'intervention de M. RENOUD-GRAPPIN deux aspects, un aspect intéressant, parce que vous avez noté effectivement que ce projet était différent d'autres projets d'aménagement, il n'y a pas 10 ou 15 propriétaires qui sont concernés, il n'y a pas seulement 3 ou 4 maisons comme ça a pu être le cas sur d'autres espaces, là on est déjà dans un espace en partie urbanisé et en même temps pour lequel il faut une urbanisation d'ensemble. C'est plus complexe, ça demande une concertation beaucoup plus élaborée et beaucoup plus forte et là toutes vos propositions de ce point de vue pourront être naturellement intéressantes. De même vous indiquez très clairement que vous êtes prêts à donner des idées par rapport au projet, eh bien n'hésitez pas naturellement à les donner. Et là, pendant les deux ans qui viennent, ça va être l'élaboration du projet mais nous n'en sommes pas au stade de donner un quitus sur un projet qui reste à élaborer mais avec néanmoins un certain nombre d'options que nous affichons.

Concernant le prix maintenant, c'est une question un peu à la fois difficile et importante. En réponse à Mme COMTE-DELEUZE, je dirais que là visiblement elle n'a pas très bien compris. Ça n'est pas parce que le projet est ficelé que le chiffre de 3,81 € est avancé mais c'est au contraire parce que le projet n'est pas avancé que ce chiffre-là continue à être avancé. Ce chiffre de 3,81 €, c'est le prix de référence aujourd'hui sur l'ensemble des zones 1NA de Besançon suite à une décision du juge d'expropriation. J'ai dit à plusieurs reprises, le Maire l'a dit également, il est clair que ce montant de 3,81 € n'est pas adapté à la situation des Vaîtes. Je défie quiconque de dire que j'ai dit le contraire. Ce n'est pas adapté et il nous faut donc trouver des modalités, des prix, etc. plus adaptés. Maintenant on ne va pas dire : 3,81 € ce n'est pas adapté, on va proposer... non, ce n'est pas comme ça que ça se fait mais effectivement assez rapidement il faut que sur cette question du prix on progresse. J'ai dit que c'était une question difficile, c'est une question difficile parce que pour les maisons, le Maire l'a rappelé c'est le prix du marché mais pour le prix du terrain on ne peut pas parler d'un prix marché dans des zones qui sont à urbaniser. Par ailleurs, nous avons deux soucis que pour la plupart je pense vous partagez. Premier souci : ne pas spolier effectivement et puis deuxième souci : ne pas aller dans le sens de la spéculation foncière que l'on constate. Le prix du marché est-il le prix juste pour les terrains ? Quels sont les prix justes ? Très franchement, je pense que là il y a matière à beaucoup de réflexion. Et sur les montages de maîtrise foncière, de nombreux articles, de nombreuses études existent. Si vous avez des propositions pertinentes, enfin des propositions même tout simplement à faire, n'hésitez pas à les faire ça pourra nous aider, nous éclairer. C'est une question qui est difficile. Alors c'est très facile de dire l'Adjoint a fait ou le Maire a fait des propositions comme si on partait faire des propositions avec le carnet de chèques, ce n'est pas du tout comme cela que les choses se passent, je vous le rappelle.

Concernant le nombre de logements, là encore on est clair. Le chiffre de 2 000 logements a été avancé parce qu'effectivement dans un document que vous auriez pu citer, le document du PADD, suite à une étude que l'on a faite pour être éclairé sur le Plan Local d'Urbanisme, un potentiel tout à fait raisonnable de 2 000 logements apparaît mais ce n'est pas cela notre objectif. Certains nous demandent

combien de logements ? Ce n'est pas comme cela que nous procédons, nous avons en vue un type de quartier avec un habitat diversifié, laissons place à l'étude et on verra si c'est 1 800, 2 200 je ne sais, là n'est pas la question centrale.

Concernant les maisons qui pourront être déconstruites, pour quelques-unes j'ai donné je crois une appréciation tout à l'heure. Alors il est facile de dire que les personnes sont inquiètes, qu'elles veulent des réponses, c'est vrai effectivement. Cela dit aujourd'hui on ne peut pas, en tout cas pour un certain nombre, leur donner des réponses. Moi je repose quand même néanmoins une question par rapport à la zone 1NA ; il y avait je crois 24 maisons de plus par rapport au périmètre que nous proposons qui étaient dans la zone 1NA, on propose qu'elles soient dans la zone UB. J'ai entendu Mme CASENOVE mais peut-être était-ce une erreur, dire qu'elle était contre la zone UB. Faut-il tout maintenir en zone 1NA ? D'accord, c'est une proposition que j'entends.

M. LE MAIRE : Donc vous pensez qu'il faut que nous remettions ces maisons dans la zone 1NA, c'est bien ça ?

Mme Claire CASENOVE : Je pense qu'il faut qu'il y ait une concertation avec les habitants actuels et que cette concertation soit franche et qu'elle ne soit pas truquée et c'est pour ça que pour l'instant je n'ai pas confiance.

M. LE MAIRE : Madame CASENOVE, très sincèrement ce n'est pas le genre de la maison de truquer les choses. On ne truque pas, je ne vais pas me fâcher à 23 heures 02 mais c'est assez désagréable d'entendre ce type de propos. Nous sommes des républicains, Madame, on ne truque pas.

M. Bernard LAMBERT : Sur l'intervention de M. LIME et de l'allusion qu'il a faite sur les participations à certaines réunions, sachez Monsieur LIME, qu'on a des activités professionnelles en tant que membre de l'opposition, on n'a pas toujours l'occasion pour chacun d'entre nous de nous libérer là où on voudrait pouvoir aller et que, systématiquement, il y avait possibilité de pouvoir prendre connaissance des modalités de communication de la municipalité sur un sujet important. Monsieur le Maire, sur les deux discours que j'ai entendus avec beaucoup d'intérêt et la réponse que fait M. LOYAT, et la lecture d'extraits de lettre d'Eric ALAUZET, finalement Messieurs, ce que vous avez dit ce soir c'est ce que vous avez dit le 28. Deux discours n'ont pas passé, et Monsieur le Maire, pour apprécier votre degré de concertation, est-il possible d'avoir le courrier qu'a brandi Eric, je ne pense pas que ça pose de problème, mais surtout la réponse que vous avez certainement dû faire.

M. LE MAIRE : Non. J'ai rencontré l'association, je crois que c'est bien et je suis prêt à rencontrer à nouveau les membres de l'association. J'ai même d'ailleurs prévu un rendez-vous le 2 ou le 3 et on m'a dit que ce n'était pas nécessaire. Mais je suis tout à fait d'accord de les rencontrer à nouveau, enfin celles et ceux qui voudront construire, parce que ceux qui veulent continuer à propager des idées qui sont fausses, à la limite il faut que je les laisse à leurs occupations professionnelles.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, pour bien réexpliquer notre vote puisque...

M. LE MAIRE : Vous n'avez pas besoin du compte rendu de ce que je dis, ça sera très certainement demain et certainement un peu déformé, ça sera communicable demain, vous pourrez en prendre connaissance demain ou après-demain.

M. Pascal BONNET : Pour repréciser le sens de notre vote, dans la mesure où vous nous avez dit Monsieur le Maire que vous êtes républicain, que vous ne truquez pas, vous avez tout à l'heure laissé entendre que si nous ne votions pas ce soir on serait contre la concertation donc j'ai bien précisé dans quel sens nous voterons ce soir et j'aimerais que vous ne déformiez pas les uns et les autres nos propos après. Je rappelle qu'on vote ce soir des modalités de concertation préalables, donc on est dans la forme, on est dans la procédure, on n'est pas dans le fond. Quand, au début de ce point, vous avez reproché à certains d'être dans un débat de forme, je suis désolé, c'est le sujet. On est venu sur le fond par la suite. Le fond ça a été l'occasion du débat du PADD, sur la façon dont on envisage Besançon et comme beaucoup l'ont dit ce soir, on est tous d'accord sur le fait qu'il faut développer la ville et qu'il faut permettre plus de logements dans la ville et c'est le sens aussi du débat qui a eu lieu au PADD mais avec des options différentes entre les uns et les autres qui, s'il y avait eu vote à l'époque, nous auraient amenés à nous

abstenir, de façon générale sur la ville. Après, le fond c'est aussi le projet. Or aujourd'hui je n'ai toujours pas compris quel était le projet puisque par définition on est, M. LOYAT l'a rappelé, dans un périmètre de concertation dont on n'est pas certain qu'il sera le périmètre du projet au bout de la concertation. M. LOYAT a repris ce qui avait été dit dans le PADD où on a en effet un projet assez général. On n'entre pas aujourd'hui dans les détails ou alors on entend Eric ALAUZET qui est déjà beaucoup plus précis dans un projet très densifié qui ne rencontre pas notre assentiment...

M. Eric ALAUZET : Très ? On peut dire densifié, ça suffit.

M. Pascal BONNET : ... on verra. Donc aujourd'hui déjà pour ce qui est du projet je n'entends pas très bien ce qu'il en est. Je ne suis pas certain que ce soit la même chose suivant les élus de la majorité. Après vous nous dites : on va offrir une concertation. Dans un tel contexte qui pour nous est encore flou, vous dites qu'il y a eu des débats partout, vous m'envoyez voir des plans place Pasteur. Moi ce que je vois c'est ce que j'ai, en tant que conseiller municipal au conseil municipal ou en commission et aujourd'hui j'ai des modalités de concertation qui font référence à un périmètre de concertation. J'ai vu dans le PADD un projet qui appelle à plus de précisions. J'entends des choses ce soir, et ce que je constate aussi c'est que quand Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN nous dit : si on vote la concertation ce soir telle que vous la proposez, on avance sans avoir tous les éléments, on s'engage sans avoir des éléments qui pour nous seraient importants. On a en effet comme vous l'avez dit, voté à l'unanimité les études au mois de juillet parce que justement il faut peut-être plus d'études pour avancer et mieux comprendre ce que vous voulez faire, donc si ce soir nous votons contre, nous ne voterons pas contre une concertation mais nous voterons contre la concertation que vous proposez alors que jusqu'à maintenant vous avez fait la preuve que vous ne vous concertiez pas puisqu'on a vu ce qui s'est passé dans les quartiers et qu'en plus on ne sait pas du tout, aujourd'hui encore, de quoi vous parlez précisément. Donc ce sera contre la concertation, aujourd'hui, dans les conditions dans lesquelles vous la proposez, ce qui ne veut pas dire, vous le savez très bien, qu'on refuse par principe les concertations, voilà Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : C'est un peu comme au poker, vous attendez un peu de voir comment ça va tourner et vous vous positionnez à ce moment-là. C'est aussi une façon de faire. C'est un peu simpliste mais c'est quand même ça, vous dites : on attend de voir. Nous, la différence, mon Cher Pascal BONNET, c'est que nous sommes aux responsabilités et il faut bien pour que cette concertation avec le quartier ait lieu, que nous votions sur ce rapport, sans quoi il n'y a pas de concertation possible. C'est ce que je veux quand même dire mais je crois que le débat a été assez long, je ne vais pas essayer à nouveau de vous convaincre, je sais que je n'y arriverai pas car je pense au fond que quelque part ça vous intéresse de ne pas être d'accord.

M. Eric ALAUZET : Ça va être très rapide, juste peut-être pour répondre à Loïc, qu'il n'y ait pas de malentendus. Microscopique c'est le mot que tu as relevé ; simplement on ne peut pas imaginer qu'on va revoir 10 % de la zone, c'est forcément en marge du projet qu'il va y avoir discussion et si je dis ça, c'est simplement sur un exemple précis mais il me semble l'avoir dit dans mon intervention. Quand je suis allé sur place début septembre parce que j'avais des doutes notamment sur la partie du coteau, il m'est clairement apparu que sur 3 ou 4 maisons, là, il n'était pas forcément nécessaire qu'elles soient dans la zone, voilà ce que j'appelle microscopique, ça peut être de ce côté-là, ça peut être de l'autre, mais l'autre je le connais un peu moins. Sur la densité ce sera un débat difficile, je donnerai mes arguments et j'espère aussi, vis-à-vis des habitants, les convaincre d'un certain nombre de choses au-delà de l'intérêt propre qu'ils ont juste en bas de chez eux. Simplement à titre de comparaison quand même, il y a une fourchette de densité aujourd'hui, on verra comment ça se termine, on verra sur les plans. Simplement on est sur une fourchette qui est quatre fois inférieure à la Mouillère par exemple, qui est deux fois inférieure aux Hauts du Chazal. Donc je pense que le propos de «très densifié» n'est pas adapté, je crois que dans mon propos j'avais dit «relativement densifié». On joue sur les mots, on verra les chiffres, on verra les projets au bout du compte mais on fait de la ville, encore une fois j'insiste là-dessus.

M. LE MAIRE : Je vais conclure très rapidement. Je regrette quand même que le fond ait été très très peu «abordé» par la minorité et je regrette quand même et je le dis très calmement, le caractère un peu démagogique de certaines interventions, pas de toutes, mais de certaines interventions. Je regrette effectivement qu'on n'ait pas suffisamment parlé du vrai problème du logement à Besançon. Est-ce qu'il en faut, est-ce qu'on est oui ou non d'accord là-dessus ? Il en faut, combien et où et quand je dis combien, c'est sur l'ensemble de la ville. On n'a pas parlé aussi du problème de l'emploi. J'entends dire et je lis

qu'effectivement Besançon est une ville qui est en train de dépérir. On a parlé tout à l'heure d'un certain nombre de chiffres, moi je vais en donner un : la zone d'emploi de Besançon, en 1990, la zone d'emploi ce n'est pas que Besançon, c'était 92 500 emplois en 1990. Aujourd'hui c'est 109 200, enfin pas aujourd'hui, en 2003 parce qu'on n'a pas encore les chiffres 2004. Donc on peut penser qu'ils ont, je l'espère en tout cas, augmenté. Nous devons donc bien créer du logement pour pouvoir accueillir ces emplois et quand on me dit, quand j'entends, quand je lis : vous faites les choses à l'envers, je redis simplement : non, on ne fait pas les choses à l'envers, il faut faire les choses en même temps parce que pour accueillir les entreprises il faut des logements et lorsqu'il y a des logements il faut qu'il y ait de l'emploi pour qu'on puisse payer les loyers de ces logements. Il faut faire les deux et si nous n'avions pas fait cela depuis même avant-guerre que Besançon se développe, où en serions-nous donc ? Ces problèmes-là n'ont pas été à mon sens suffisamment traités ce soir dans le débat. Vous me direz que c'est un peu normal si l'on regarde le sujet, la concertation, si on en était resté là, on ne devait même pas en parler. Mais on est allé largement au-delà du sujet, et je trouve que c'est bien. C'est bien qu'il y ait eu ce débat parce qu'à toute chose malheur est bon, au moins ça pose de façon publique et de façon très claire le problème du logement sur Besançon, le problème du logement en France. Plus personne ne pourra effectivement considérer qu'il est ignorant de ceci, il y a un véritable problème de logement en France, il y a un véritable problème de logement sur Besançon et il faut que la population sache qu'effectivement, le Maire de Besançon, avec son équipe, a envie de répondre à la juste demande de toutes celles et de tous ceux qui sont mal logés sur Besançon. Oui, nous avons envie de répondre à cette demande et je veux dire aussi aux habitants qu'avec les services nous voulons les écouter. Je ne confonds pas les légitimes inquiétudes des habitants avec un certain nombre de propos que j'ai pu entendre ici ce soir ou que j'ai pu lire par ailleurs. Nous écouterons effectivement les habitants, nous ferons si c'est nécessaire un certain nombre de réunions et même de rencontres individuelles. Je vous ai dit que j'allais nommer un correspondant spécifique pour régler ces problèmes et que chaque problème soulevé remontera directement à l'Adjoint qui est d'accord pour assurer des permanences nombreuses, malgré les nombreuses charges qu'il a, pour répondre à ces inquiétudes. Nous voulons vraiment informer. Je ne suis pas contre les habitants des Vaïtes. J'en ai rencontré quelques-uns qui m'ont dit qu'ils n'étaient pas contre l'urbanisation des Vaïtes mais qu'ils se posaient un certain nombre de questions et certains m'ont dit très clairement qu'ils voudraient savoir combien on allait acheter leur terrain, ce qui n'est pas illogique et je le comprends. Je serai à l'écoute, avec Michel, de ces habitants. Et je voudrais rendre hommage à Michel et à son service parce que ce n'est pas un travail facile. J'en parlais ce matin avec André REGANI, vous savez, l'homme qui a fait le plan de circulation et il me disait : si tu savais tout ce que j'ai entendu, déjà dans les années précédentes, quand il a fallu du temps de Jean MINJOZ déterminer le tracé du boulevard et mettre en place les premiers Plans d'Occupations des Sols, ce n'était pas facile. Il m'a dit : «Jean-Louis, je te souhaite bien du courage mais tu vas y arriver, nous on y est bien arrivé». Effectivement, aujourd'hui, qui remettrait en cause la grande rue piétonne ? Il y a des moments aussi où il faut que les élus prennent leurs responsabilités. Moi je fais totalement confiance à Michel LOYAT parce que je sais que comme à son habitude, il va conduire ce dossier calmement, certains le trouveront peut-être un peu professoral, mais c'est son métier, il est tout à fait respectable. En pédagogue, il va expliquer les choses, il va le faire avec intelligence, il va le faire avec humanité et il va le faire aussi avec le sens de l'intérêt général, ce qui pour moi est tout à fait essentiel.

Et aussi, Chers Amis, Chers Collègues élus, je voudrais vous dire que l'histoire retiendra surtout ce que nous aurons fait demain pour faire avancer cette ville, comment nous aurons su prendre en compte l'intérêt général. Je vais vous faire une mise en garde quand même, si M. ROSSELOT veut bien écouter, parce que ça s'adresse entre autres à lui, il y a quelques années, tout projet de construction était toujours applaudi par la population. Maintenant, dès qu'il y a un projet de construction, il y a toujours un certain nombre de réserves, de craintes, de refus qui s'expriment et je crois que nous devons, nous, tous ensemble, expliquer les choses. On ne doit pas renoncer à expliquer les choses. On doit expliquer où va l'intérêt général qui, à mon avis, est de construire du logement sur Besançon et si nous voulons avoir une démarche de progrès, il faut effectivement que nous puissions le faire. Ce débat, je le disais, a permis d'ouvrir effectivement la réflexion sur le logement. On l'aura dans bien d'autres quartiers sur la ville mais j'ai quand même retenu une chose : publiquement vous avez dit que vous n'étiez pas opposé à l'urbanisation, j'ai bien compris toutes les nuances, des Vaïtes, et je crois que c'est déjà un vrai progrès et vous ne pourrez donc pas désormais tenir sur le terrain un autre discours que celui-là. Je vous remercie.

Cela étant dit, quels sont ceux qui s'opposent à ce rapport où nous devons définir, je le rappelle quand même, c'est important, les modalités de la concertation préalable, quels sont ceux qui sont contre la définition des modalités de la concertation préalable ? Vous êtes donc contre. Je vais compter :

M. BONNET : 2 voix, M. LAMBERT : 1 voix, Mme CASENOVE : 1 voix, M. LABORIE : 1 voix et M. ROSSELOT : 2 voix. 7 sont contre la définition de la concertation. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Les autres sont pour et je les remercie très sincèrement, tous».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7 (une abstention), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (7 contre : groupe UMP), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 7 novembre 2005.